



ELLE COMPORTE UNE SÉRIE DE DISPOSITIONS
**LA LOI ORGANIQUE SUR
L'INFORMATION PUBLIÉE
AU JOURNAL OFFICIEL**

Lire en page 5



VÉHICULES NEUFS FIAT
**LES SPÉCULATEURS
DANS LE VISEUR
DE LA JUSTICE**

Lire en page 16

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023 // N°632 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

UN BMS ÉMIS PAR L'OFFICE
NATIONAL DE LA
MÉTÉOROLOGIE

**PLUSIEURS
WILAYAS DU
PAYS SOUS
LA CANICULE**

Lire en page 16



SON CHIFFRE D'AFFAIRES
A AUGMENTÉ DE 3%

**LA CNMA FAIT
UNE BONNE
MOISSON**

Lire en page 6



PRODUCTION
PHARMACEUTIQUE

**LES ENTREPRISES
APPELÉES
À INVESTIR
DAVANTAGE**

Lire en page 4



ILS CONSIDÈRENT QUE SEULE UNE SOLUTION POLITIQUE PEUT
METTRE FIN À LA CRISE AU NIGER

**L'ALGÉRIE ET LES ÉTATS-UNIS
SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE**

Lire en page 3



D'UN SCANDALE À L'AUTRE

**LE MAROC N'EN FINIT
PAS DE TOUCHER
LE FOND**

Lire en page 3





PLUIES ORAGEUSES SUR PLUSIEURS WILAYAS

Le temps change... de ton

Des pluies parfois orageuses, accompagnées localement de chutes de grêle et des rafales de vent sous orages, affectent, depuis hier, plusieurs wilayas de l'ouest et du centre du pays, selon un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de météorologie.

Placé en vigilance "Orange", ce BMS concerne les wilayas de Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran, Mostaganem, Tipaza, Sidi Bel-Abbès, Mascara, Relizane, Chlef, Aïn Defla, Saïda, Tiaret et Tissemsilt avec des quantités de pluie estimées entre 20 et 30 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 40 mm, de samedi à 12h00 au dimanche à 3h00. Ces



pluies continueront d'affecter également les wilayas de Médéa, Blida, Alger, Boumerdès, Bouira, Tizi Ouzou, Laghouat, Djelfa, M'Sila et Bordj

Bou-Arréridj, avec des quantités estimées entre 20 et 30 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 40 mm, samedi jusqu'à 23h00.

HAMOU MUSTAFA, UN ALGÉRIEN QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT CONNAÎTRE

Cet homme est né en 1956 à Ménéa. Il a obtenu un baccalauréat en mathématiques en 1974. Faute de professeur de mathématiques à cette époque et en raison de son génie et de son intelligence en mathématiques, il a été chargé d'enseigner à ses camarades pendant la moitié de l'année scolaire ; il était donc à la fois professeur de mathématiques et étudiant.

Il intègre l'Université Bab Ezzouar de la capitale, où il obtient une licence et une maîtrise, puis travaille comme professeur de mathématiques au lycée Vincent de Paris ; Professeur de mathématiques au lycée d'Hussein Dey et professeur de mathématiques au lycée Emir Abdelkader d'Alger, puis comme inspecteur général des mathématiques de l'enseignement secondaire, et également professeur de mathématiques à l'École Normale Supérieure de Kouba.

Il a ensuite déménagé pour poursuivre ses études supérieures à Paris, en France, en 1983, où il a obtenu un doctorat en mathématiques...

Il est titulaire d'un doctorat en mathématiques, matière d'application des mathématiques aux sciences sociales, de l'Université Paris VI, France, depuis 1988... Il a travaillé en France comme professeur du secondaire, professeur des universités de mathématiques et maître de conférences dans plusieurs universités, notamment : Professeur de mathématiques au lycée Vincent de Paris ; Professeur de mathématiques au lycée Créteil à Paris Université Dauphine à Paris et l'Université Paris 6 ; Professeur chargé de cours en production d'informatique et de statistiques utiles dans les universités internationales suivantes : Université d'études économiques, France ; Université de Lyon, France ; Université de Singapour ;

Université américaine de Beyrouth, Liban ; Université du Qatar et autres universités en Amérique et en Europe. Hamou Mustafa a été un véritable « influenceur » dans les capitales occidentales à un moment où le terme d'influenceur est donné à tort et à travers à d'étranges énergumènes dont la nature excentrique n'a d'égale que l'entourloupe et le youtubage dont ils aiment à s'emmitoufler.

Université américaine de Beyrouth, Liban ; Université du Qatar et autres universités en Amérique et en Europe. Hamou Mustafa a été un véritable « influenceur » dans les capitales occidentales à un moment où le terme d'influenceur est donné à tort et à travers à d'étranges énergumènes dont la nature excentrique n'a d'égale que l'entourloupe et le youtubage dont ils aiment à s'emmitoufler.

INTERVENTION MILITAIRE AU NIGER LA FRANCE ISOLÉE MÊME EN EUROPE

La création d'un régime européen de sanctions contre la junte à Niamey a été approuvée, jeudi, à Tolède, mais l'idée d'un soutien à une intervention militaire reste exclue, bien que les putschistes aient annoncé leur ferme volonté d'expulser l'ambassadeur de France. Réunis à Tolède, en Espagne, jeudi 31 août, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne sont restés extrêmement prudents sur la position à adopter au Sahel. S'ils s'accordent sur la création d'un régime de sanctions contre la junte au pouvoir au Niger depuis le 26 juillet, il en va tout autrement sur le plan militaire. La perspective d'une intervention militaire, évoquée un temps par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), est pour l'instant totalement écartée. La France, qui soutient cette option si nécessaire, est apparue isolée.

DERRIÈRE LA CHUTE DE BAZOUM, L'OMBRE DE ISSOUFOU ?

Selon le journaliste et analyste politique nigérien installé en France, Abba Seidik, ce qu'on appelle « la guerre du pétrole » au Niger a caché un bras de fer insidieux également. Selon lui, en fait, « la guerre du pétrole » débute dès le 3 avril 2021, juste après l'investiture de Bazoum. Après s'être assuré que c'est bien son fils Abba qui prend le pétrole, l'ex-président Issoufou lorgne le contrôle de la SONIDEP; Bazoum s'y oppose. Le bras de fer durera 7 mois. Quel fut le poids de Issoufou dans la balance Bazoum-Chiani ? Le temps, seul détenteur des vérités, nous le dira un jour.

ANNABA

12 BLESSÉS DANS UNE EXPLOSION DE GAZ DANS UN IMMEUBLE À EL BOUNI



Douze (12) personnes ont été blessées suite à une explosion de gaz survenue hier matin dans un immeuble de la cité Tarek-Benziad au centre de la commune d'El Bouni (wilaya d'Annaba), selon un bilan provisoire de la Protection civile.

La Protection civile est intervenue aux environs de 10h30 pour un accident d'explo-

sion de gaz qui a eu lieu à l'étage supérieur d'un immeuble composé de 4 étages, a précisé la même source, affirmant que l'opération d'évacuation se poursuit toujours.

Selon les services de la Protection civile, l'intervention se poursuit pour sauver deux enfants apparemment coincés sous les décombres.

LE MILLIARDAIRE ÉGYPTIEN MOHAMED AL-FAYED EST MORT

L'homme d'affaires égyptien Mohamed Al-Fayed est décédé à l'âge de 94 ans, a annoncé sa famille le 1^{er} septembre dans un communiqué. "Mme Mohamed Al Fayed, ses enfants et ses petits-enfants souhaitent confirmer que son époux bien-aimé, leur père et leur grand-père, Mohamed, est décédé paisiblement de vieillesse le mercredi 30 août 2023", a indiqué sa famille dans un communiqué publié par le club de foot de Fulham FC, ancienne propriété de l'homme d'affaires. "Il a connu une retraite longue et épanouie entouré de ses proches. La famille a demandé que leur vie privée soit respectée pour le moment", a ajouté la famille. Mohamed Al-Fayed est décédé la veille de l'anniversaire de la mort de son fils Dodi avec la

princesse Diana dans un accident de voiture à Paris, le 31 août 1997. Après la mort du couple, qui avait provoqué la sidération dans le monde en raison de l'immense popularité de Diana, Mohamed Al-Fayed avait affirmé à plusieurs reprises qu'ils avaient été assassinés dans le cadre d'un complot de l'establishment britannique.

Mohamed Al-Fayed, né le 27 janvier 1929 dans une banlieue modeste d'Alexandrie, a passé une grande partie de sa vie en Grande-Bretagne. Il y est arrivé au début des années 60, était devenu propriétaire du célèbre magasin londonien Harrods en 1985. Il avait également acheté l'hôtel Ritz à Paris. Il a été le propriétaire du club de foot de Fulham FC entre 1997 et 2013.

INDUSTRIE AUTOMOBILE : LES CONSTRUCTEURS CHINOIS À L'ASSAUT DE L'EUROPE

Les constructeurs chinois et leurs modèles électriques sont attendus en force au Salon de l'automobile de Munich (IAA), qui veut, pour sa deuxième édition, s'ouvrir encore plus à toutes formes de la « mobilité » face à la contestation écologiste. Le traditionnel rendez-vous du secteur automobile allemand - qui sera inauguré mardi par le chancelier allemand Olaf Scholz après une journée réservée aux journalistes lundi - se tient dans un contexte économique morose. Guerre en Ukraine, ralentissement de la croissance chinoise, inflation spectaculaire dans la zone euro : les nuages s'accroissent sur l'automobile, secteur clé de l'industrie européenne, et surtout allemande. Si les ventes de voitures dans l'Union européenne (UE) progressent depuis douze mois, elles restent plus de 20% en dessous de leur niveau de 2019, avant la pandémie de Covid-19. Les constructeurs historiques se retrouvent confrontés à une concurrence chinoise de plus en plus réelle, qui menace leur position dominante sur le marché d'avenir des voitures électriques. « Avec l'IAA 2024, les constructeurs chinois lancent leur assaut sur l'Europe », résume Ferdinand Dudenhöffer, expert du Center Automotive Research en Allemagne. « La compétition devient plus rude », dit-il. Parmi les exposants, 41% ont leur siège en Chine.

L'EXPRESS



Quotidien national d'information
édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«**POUR VOTRE PUBLICITÉ
S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité**» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

ILS CONSIDÈRENT QUE SEULE UNE SOLUTION POLITIQUE PEUT METTRE FIN À LA CRISE AU NIGER

L'Algérie et les Etats-Unis sur la même longueur d'onde

Ahmed Attaf s'est entretenu par téléphone avec la secrétaire d'Etat adjointe américaine aux Affaires africaines, Molly Phee. Cet appel était consacré à l'examen de l'évolution de la crise au Niger et des perspectives de renforcement de la coopération et de la coordination entre l'Algérie et les États-Unis pour contribuer à la promotion et à l'activation d'une solution politique.

Deux jours après la présentation de l'initiative du président de la République pour le règlement de la crise au Niger, le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, multiplie les rencontres et les discussions pour susciter un maximum d'adhésion et de mobilisation autour de cette solution.

Il s'est entretenu par téléphone avec la secrétaire d'Etat adjointe américaine aux Affaires africaines, Molly Phee. Selon un communiqué du ministère, cet appel était consacré à l'examen de l'évolution de la crise en République du Niger et des perspectives de renforcement de la coopération et de la coordination entre l'Algérie et les États-Unis pour contribuer à la promotion et à l'activation d'une solution politique, à la lumière de l'initiative présentée par le Président Tebboune. Dans ce contexte, le ministre Ahmed Attaf a informé la responsable américaine des principaux éléments de cette initiative et de la vision globale qu'elle porte pour résoudre la crise au Niger dans toutes ses dimensions. Attaf a mis l'accent, à l'occasion, sur le



caractère participatif de cette approche qui encourage la contribution de toutes les parties qui le souhaitent, que ce soit au niveau interne au Niger, ou au niveau régional et international.

Dans une interview récente au Washington Post, Ahmed Attaf a réaffirmé la position de l'Algérie par rapport à cette crise du Niger. Une position, a-t-il soutenu, partagée avec les États-Unis. Il est question donc du « respect de l'ordre constitutionnel et démocratique », du « rétablissement du Président Bazoum en tant que président légitime du Niger » et que « la priorité soit toujours accordée au règlement de la crise ». Trois

principes sur lesquels « s'accordent » l'Algérie et les USA, a-t-il précisé, en ajoutant que les deux parties devront « essayer de travailler ensemble pour traduire ces principes à la réalité politique au Niger ». Ce qui est, selon lui, « l'objet des consultations », algéro-américaines.

Le chef de la diplomatie algérienne a par ailleurs souligné que « même si la CEDEAO l'envisage, l'intervention militaire est une option de dernier recours » puisqu'« elle continue d'accorder la priorité à une solution politique et diplomatique et elle travaille sur cette base ». Ahmed Attaf, a reçu, jeudi, les ambassadeurs de pays membres de la CEDEAO.

Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, Attaf a reçu ces ambassadeurs « dans le cadre de la promotion de l'Initiative du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur d'une solution politique et pacifique à la crise au Niger ». Concernant les ambassadeurs reçus, le communiqué précise qu'il s'agit de l'ambassadrice du Nigeria, dont le pays assure actuellement la présidence de la CEDEAO, et des ambassadeurs du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau. A l'occasion, Attaf a remis à ses hôtes des copies de l'Initiative du Président Abdelmadjid Tebboune, tout en leur expliquant ses principaux éléments, fondements et buts, ajoute le communiqué.

Il a également souligné « la volonté de l'Algérie d'œuvrer en totale coordination avec la CEDEAO pour renforcer les possibilités d'une solution politique et pacifique à la crise au Niger et écarter les risques de recours à la force, en vue de préserver la paix, la sécurité et la stabilité au Niger et dans la région tout entière ».

Youcef S.

D'UN SCANDALE À L'AUTRE

Le Maroc n'en finit pas de toucher le fond

I.M./Agence

Contaminé par le « virus Mossad » de l'espionnage, le Maroc se lance dans des opérations d'espionnage tous azimuts, coûteuses, voire ruineuses, et qui ne lui rapportent à la fin, que condamnations et dénonciations, comme si l'affaire Pegasus n'avait pas suffi.

Ainsi, les scandales d'espionnage du régime du Makhzen continuent de retentir en Europe, notamment en Allemagne, où un Marocain a été condamné, jeudi, dans une affaire d'espionnage de partisans du «Hirak du Rif» qu'a connu le nord du Maroc entre 2016 et 2017, lequel constitue une tâche sombre dans l'histoire des droits de l'homme dans le Royaume. Selon une porte-parole du tribunal de Düsseldorf (ouest de l'Allemagne), un Marocain, âgé de 36 ans, a été condamné à un an et neuf mois de prison avec sursis dans une affaire d'espionnage en Allemagne de partisans du «Hirak du Rif», sachant que le condamné a purgé neuf mois en détention préventive et doit également s'acquitter d'une amende de 4 300 euros.

Le parquet fédéral avait affirmé que le Marocain, arrêté le 14 novembre à Cologne (ouest du pays), par des agents de l'Office fédéral de lutte contre la criminalité, effectuait des activités d'espionnage pour le compte des services de renseignement marocains, ciblant un groupe de militants du Rif, en contrepartie de titres de voyage sur des vols spéciaux.

Le scandale des services secrets marocains qui a éclaté en Allemagne vient s'ajouter à la série noire d'affaires d'espionnage impliquant le Makhzen en Espagne, aux Pays-Bas et en Belgique, contre des militants du Rif, ayant fui l'oppression du régime du marocain.

Suite à cette série de scandales, le parquet fédéral de Karlsruhe (Sud) avait décidé, en juin dernier, d'intenter une action en justice contre un citoyen marocain pour espionnage pour le compte des services de renseignement marocains, ciblant des partisans du «Hirak du Rif» établis en Allemagne.

Le Parquet a précisé que les services de renseignement marocains avaient contacté l'accusé, en mars 2020, qui

leur a transmis, dans le cadre de ses activités d'espionnage, des informations sur plusieurs personnes, en contrepartie de titres de voyage d'un montant de près de 5 000 euros.

Le régime du Makhzen et ses services de renseignement continuent à traquer les militants du mouvement du «Hirak du Rif», après les graves violations commises lors de cette protestation populaire déclenchée fin 2016 au nord du Royaume suite au décès d'un poissonnier, jeté puis broyé dans un camion-benne à ordures, après s'être opposé à la saisie de sa marchandise.

La colère qui a éclaté après la mort du poissonnier s'est vite transformée en grandes protestations (Hirak du Rif) entre 2016 et 2017, à travers lesquelles les habitants du Rif ont voulu exprimer leurs revendications socioéconomiques, mais ces manifestations pacifiques ont été réprimées par les forces du régime du makhzen et des centaines de citoyens ont été arrêtés et condamnés à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison, dont le leader du Mouvement, Nasser Zefzafi.

AFFAIRE DE KHALED NEZZAR

L'Algérie avertit la Suisse

La décision de la justice suisse de renvoyer les poursuites judiciaires contre le général à la retraite Khaled Nezzar devant le tribunal pénal fédéral avec acte d'accusation est jugée « inadmissible » par l'Algérie. Celle-ci estime que la justice suisse procède avec « légèreté » à une lecture « révisionniste » de l'histoire de notre pays durant les années 90. Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a reçu jeudi dernier un appel téléphonique de son homologue suisse, M. Ignazio Cassis, dans lequel il a déploré la lecture «révisionniste», par la justice suisse, de la bravoure du combat solitaire que l'Algérie a mené contre le terrorisme, indique un communiqué du ministère. En réaction aux propos de son homologue suisse faisant part de la position du gouvernement helvétique à l'égard des derniers développements enregistrés dans le dossier relatif aux poursuites judiciaires engagées contre le Général-Major à la retraite, M. Khaled Nezzar en l'occurrence, le renvoi de cette affaire par le ministère public suisse au tribunal pénal fédéral avec acte d'accusation, le ministre Ahmed Attaf a tenu, d'emblée, à souligner trois données principales, à savoir que «l'indépendance de la justice ne justifie pas l'irresponsabilité et qu'un système judiciaire quel qu'il soit s'arroge le droit absolu pour juger des politiques d'un Etat souverain et indépendant». La seconde, poursuit le communiqué, est que depuis le début de cette affaire, l'Algérie a eu la conviction, et cette conviction n'a fait que se raffermir avec le temps, que «la justice suisse a offert avec beaucoup de légèreté une tribune aux terroristes, à leurs alliés et à leurs soutiens pour tenter de discréditer le combat honorable de notre pays contre le terrorisme, de jeter l'opprobre sur ceux qui lui ont fait face et de souiller la mémoire de ceux qui sont tombés en lui résistant». En dernier, «avec la même légèreté, la justice suisse procède à une lecture révisionniste de l'histoire de notre pays durant les années 90. Elle procède par des accusations outrancières et infondées, par des comparaisons hasardeuses et inappropriées et par des falsifications si flagrantes qu'elles se discréditent elles-mêmes».

Sur le fond, M. Attaf a souligné dans le communiqué, que la communauté internationale dans son ensemble reconnaît le combat héroïque et solitaire mené par l'Algérie contre le terrorisme durant les années 90, et que le rôle de notre pays et son expérience en la matière étaient largement appuyés et sollicités aux niveaux régional et international. Il a rappelé que l'Algérie est «le pays champion au niveau de l'Union africaine (UA) pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, que notre pays s'apprête, dans le cadre de sa mandature au Conseil de sécurité, à assumer la présidence de deux Comités subsidiaires du Conseil sur la thématique du terrorisme, et que l'Algérie coprésidera prochainement avec les États-Unis d'Amérique une Conférence sur la lutte contre le terrorisme en Afrique».

«Il semble que la planète entière reconnaît que l'Algérie luttait contre le terrorisme, à l'exception de la justice helvétique», a-t-il indiqué. Sur la base de ces données, M. Attaf a déploré «cette lecture révisionniste, par la justice suisse, de la bravoure du combat solitaire que l'Algérie a mené contre le terrorisme». Il a relevé «le caractère singulier de la situation actuelle, dans la mesure où il est permis à une organisation d'anciens terroristes et à leurs alliés d'utiliser la justice suisse pour faire le procès de l'Etat algérien».

Il a souligné, enfin, «que l'Algérie trouve inadmissible que la justice suisse s'arroge le droit de porter un jugement sur les choix politiques d'un Etat souverain et indépendant en matière de sécurité nationale». En conclusion, M. Attaf, tout en soulignant que la gratitude de l'Algérie à l'égard de la Suisse demeure intacte s'agissant du rôle qu'elle a joué dans le recouvrement par notre pays de son indépendance, a indiqué que «cette affaire a atteint les limites de l'inadmissible et de l'intolérable et que le gouvernement algérien est déterminé à en tirer toutes les conséquences, y compris celles qui sont loin d'être souhaitables pour l'avenir des relations algéro-suisse».

Il a formé le vœu que «tout soit entrepris pour éviter que cette affaire n'entraîne les relations entre l'Algérie et la Suisse sur la voie de l'indésirable et de l'irréparable», conclut le communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

Y.B.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE

L'ASAL incluse dans les comités de réalisation



Un décret exécutif, publié au dernier Journal officiel (JO 54), a inclus l'Agence spatiale algérienne (ASAL) au sein du comité national et du comité technique opérationnel chargés de réaliser le recensement général de l'agriculture.

Il s'agit du décret exécutif n° 23-291 du 14 août 2023 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-114 du 7 mai 2001, portant recensement général de l'agriculture (RGA), signé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahma-

ne. Outre l'ASAL, les ministères de l'Energie, de l'Industrie, de l'Enseignement supérieur, des Travaux publics et des infrastructures de base, de la numérisation et des statistiques ont également été inclus dans le comité national. Outre les quatorze ministères concernés, cette commission est également composée de l'Union nationale des paysans algériens, de la Chambre nationale de l'agriculture, l'Office national des statistiques, l'Institut national de la cartographie et de la télédétection, la Direction générale du domaine national, en plus de l'ASAL. Selon le même texte, le comité national est chargé de veiller à l'établissement du fichier de références des exploitations et exploitants agricoles, d'étudier et d'arrêter les modalités de mobilisation des moyens pour la préparation et exécution du recensement, contrôler le déroulement du plan d'opération du recensement et d'animer, de coordonner et de suivre les travaux des comités de wilaya et de communes. En vertu du nouveau décret exécutif, le comité a été chargé de valider les travaux réalisés par le comité technique

opérationnel. Quant au comité de wilaya, présidé par le wali, la direction de l'industrie, Sonelgaz, et le représentant de l'Union nationale des paysans algériens ont été ajoutés à sa composition, avec la possibilité de faire appel à toute institution ou personne dont la compétence s'avère utile à ses travaux. Dans le même contexte, l'ASAL a également été incluse dans le comité technique opérationnel, aux côtés des cadres du ministère de l'Agriculture, des représentants du ministère des Finances, des Télécommunications, ainsi que de l'Office national des statistiques et avec la possibilité aussi de faire appel à toute institution ou personne dont la compétence s'avère utile à ses travaux. Le comité technique opérationnel est chargé de la conduite de l'ensemble des travaux techniques du recensement, notamment en termes d'élaboration la feuille de route des principales tâches du recensement et un plan qualité et de définir des référentiels garantissant la fiabilité de l'ensemble du dispositif et le caractère probant des résultats du recensement et d'assurer le découpage cartographique du territoire

national en petites unités y compris l'élaboration de la liste des agriculteurs, par wilaya et par commune. Il est également chargé d'élaborer le rapport méthodologique de l'opération, élaborer la version finale du questionnaire et de développer la solution informatique, définir les spécifications techniques du matériel et équipements pour la collecte et le traitement des données du recensement, valider le recensement pilote et le test de la plate-forme informatique, superviser le recrutement du personnel chargé de la collecte, suivre le bon déroulement de la formation du personnel impliqué, à tous les niveaux et assurer la bonne gestion de la campagne de médiatisation et de sensibilisation. Il a aussi chargé de coordonner avec les institutions nationales et internationales participant à certaines phases du déroulement du recensement, garantir la mise en œuvre efficace sur le terrain et de surveiller le respect des délais des tâches déterminés dans la feuille de route et de transmettre des points de situation périodiques au comité national.

Y. B.

REGISTRE DES TUMEURS D'ALGER

LE CANCER DU SEIN, PREMIER CANCER FÉMININ

Sept mille six cent quinze (7 615) nouveaux cas de cancers, carcinomes basocellulaires inclus ont été enregistrés dans la wilaya d'Alger en 2020», c'est ce qu'a indiqué l'Institut national de santé publique dans un rapport publié il y a quelques jours, par le service du registre des tumeurs d'Alger de son département contrôle des maladies. Un chiffre en baisse comparé à l'année 2019 où 8 623 cas ont été enregistrés, soit un recul de 11,7%. Ainsi, sur 7 615 nouveaux cas de tumeurs enregistrés en 2020, 3 559 nouveaux cas de sexe masculin, dont 122 carcinomes basocellulaires et 4 056 nouveaux cas de sexe féminin, dont 106 carcinomes basocellulaires. «Cette diminution, probablement induite par la pandémie de Covid-19 qui a sévi en 2020 et 2021, est estimée à 11,7%», précise le rapport. Idem pour l'incidence par sexe. En effet, le rapport indique que celle-ci a observé une baisse estimée à 12,5% chez les hommes et 12,6% chez les femmes. L'incidence des cancers les plus fréquents a, de ce fait, également été impactée. Ainsi, chez l'Algérois, les cancers les plus affectés par ce recul sont ceux de la vessie avec un taux de variation de -26,5%. En seconde position arrive le cancer de la prostate avec un pourcentage de variation égal à -24,8%. Le cancer du poumon occupe la troisième position avec -18%. Vient ensuite le cancer de l'estomac avec un pourcentage de -10,4% et enfin le cancer colorectal avec -4%. Tandis que chez la femme à Alger, le rapport indique que le cancer du sein reste le premier cancer féminin loin devant le cancer colorectal et de la thyroïde. Toutefois, son incidence brute a observé une baisse par rapport à 2019 (78,8 contre 89,7). En ce qui concerne les premiers cas, «ils apparaissent chez la femme très jeune, entre 20-24 ans et deux pics d'incidence sont observés à 50-54 ans et 65-69 ans», poursuit le rapport.

Y. B.

PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

Les entreprises appelées à investir davantage

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, affiche sa volonté de donner plus de vigueur au secteur dont il la charge, appelant les investisseurs privés à «multiplier la production des produits pharmaceutiques pour réduire la facture des importations». Présidant l'inauguration d'une usine de production des réactifs médicaux dans la commune d'Aïn M'lila, le ministre a exhorté les responsables de cette unité productive à aller vers le système de production de 3x8 pour augmenter les capacités productives et contribuer à l'autosuffisance. A l'occasion de l'inauguration dans la même commune d'une entreprise de fabrication de médicaments anti-cancer, dont la réalisation a mobilisé un investissement de 5,4 milliards de dinars, Aoun a félicité le propriétaire de l'entreprise pour cet acquis et l'a invité à inscrire le plus grand nombre possible de médicaments en 2025 pour approvisionner les pharmacies centrales. Le ministre a assuré à l'occasion que l'Etat poursuivra son soutien aux investisseurs privés et restera à leur côté, en leur offrant toutes les facilités et en les accompagnant pour lever toutes les entraves qu'ils rencontrent. Dans la commune d'Ouled Kacem, le

ministre a également donné le coup d'envoi d'une opération d'exportation d'une cargaison de 1,5 million d'unités de gants médicaux et chirurgicaux vers la Mauritanie, exprimant sa satisfaction des efforts déployés par cette entreprise privée de fabrication de gants médicaux et espérant que la Mauritanie constituera la porte aux entreprises algériennes pour élargir leurs exportations vers l'Afrique. Dans un point de presse au terme de sa visite de la cimenterie de Sigus du groupe public Gica, le ministre a appelé les responsables de l'entreprise à se mobiliser pour protéger l'environnement et veiller à préserver la santé des citoyens et la nature contre la pollution. Auparavant, le ministre s'est enquis dans la commune d'Oum El Bouaghi des conditions de travail aux Moulins de Sidi R'ghiss relevant du groupe Agrodif et a écouté les préoccupations des travailleurs. Le ministre a entamé sa visite de travail dans la wilaya d'Oum El Bouaghi en se rendant vers l'entreprise publique de fabrication de cabines sahariennes d'Aïn M'lila où il a suivi un exposé sur le secteur industriel dans la wilaya, avant de s'enquérir du fonctionnement de cette entreprise.

R.N.

RÉUNION DU FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES FARIDA ILIMI MET EN LUMIÈRE LES PROGRÈS DE L'ALGÉRIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES

La députée Farida Ilimi a participé à une réunion virtuelle du bureau du Forum des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire, a indiqué le communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN). Les discussions ont également porté sur la définition de l'ordre du jour du Forum lors de la prochaine assemblée générale de l'Union, prévue en octobre 2023 en Angola, ainsi que d'examiner les dernières activités liées à la promotion de l'égalité des sexes. Dans son intervention au cours de la réunion, Ilimi a souligné «l'engagement de l'Algérie envers la question cruciale de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la prise de décisions». Elle a également passé en revue le cadre juridique en vigueur concernant des sujets tels que la protection des femmes et des jeunes filles contre la violence, ainsi que leur émancipation sur les plans politique, économique et social. Le communiqué a tenu à noter que la députée a pris part à cette réunion en tant que première vice-présidente du Forum des femmes parlementaires.

R.N.

ELLE COMPORTE UNE SÉRIE DE DISPOSITIONS

La loi organique sur l'information publiée au Journal officiel

La loi organique sur l'Information, fixant les principes et règles régissant l'activité de l'information et son libre exercice, a été publiée dans le dernier numéro du Journal officiel (JO).

La Loi organique n° 23-14 du 10 Safar 1445 correspondant au 27 août 2023 précise en 2e article que «par activités d'information, il est entendu toute publication d'informations, d'images ou d'avis ou toute diffusion de faits d'actualité, de messages, d'opinions, d'idées, de connaissances, par tout support écrit, électronique ou audiovisuel à destination du public ou d'une catégorie de public». L'information, stipule l'article 3, est «une activité librement exercée dans le cadre des dispositions de la Constitution, de la présente loi organique, de la législation et de la réglementation en vigueur», ainsi que dans le respect de «la religion musulmane et de la référence religieuse nationale, des autres religions, de l'identité nationale, des constantes et des valeurs morales, culturelles et culturelles de la Nation, de la souveraineté nationale, de l'unité nationale et de l'unité territoriale, des exigences de l'ordre public, de la sécurité et de la défense nationale, des attributs et des symboles de l'Etat, de la dignité de la personne humaine et des libertés individuelles et collectives, des intérêts économiques du pays». S'agissant des dispositions communes des médias, ladite loi organique stipule que «tout média est tenu de déclarer et de justifier l'exclusivité nationale du capital social, l'origine des fonds investis et ceux nécessaires à sa gestion, conformément aux modalités définies par la loi relative à la presse écrite et à la presse électronique et la loi relative à l'activité audiovisuelle, selon la nature de l'activité». En outre, «tout média est tenu d'employer, à temps plein, des journalistes professionnels dont le nombre ne doit pas être inférieur à la moitié (1/2) de l'équipe rédactionnelle», alors qu'il est «interdit à toute personne, sous peine des sanctions pénales prévues par la présente loi organique, de prêter son nom à toute autre personne physique ou morale en simulant soit la souscription ou l'acquisition d'actions ou de parts en vue de la création d'un média». De même que «tout média bénéficiant d'un financement et/ou d'une aide matérielle doit être lié



organiquement à l'organisme donateur et sont interdits le financement et/ou l'aide matérielle directe et indirecte de toute partie étrangère, sous peine des sanctions pénales prévues par la loi».

UNE AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA PRESSE ÉCRITE ET DE LA PRESSE ÉLECTRONIQUE

Au titre des mécanismes de régulation de l'activité de l'information, «il est insti-

tué une autorité de régulation de la presse écrite et de la presse électronique, qui est une autorité indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, une autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel, à caractère spécifique, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière», ainsi qu'un «Conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste». Tout en définissant les caractéristiques du métier de journaliste et du journaliste professionnel, la nouvelle loi organique stipule que le journaliste qui «jouit de la protection juridique contre toutes formes de violence, d'injure, d'outrage ou de menaces pendant ou à l'occasion de l'exercice de sa profession, peut recourir, en cas de changement de la ligne éditoriale de tout média, au Conseil de déontologie et d'éthique professionnelle pour prouver cela, avant de résilier le contrat de travail, cela étant considéré, dans ce cas, comme un licenciement abusif lui ouvrant le droit aux indemnités, prévues par la législation en vigueur». Selon ce texte, tout journaliste a, par ailleurs, le «droit de refuser la publication de ses travaux sous sa signature ou leur diffusion au public si des modifications sont apportées au contenu sans son consentement, alors que la publication ou la diffusion de tout travail journalistique et son utilisation dans sa version originale par tout autre média, est soumise à l'accord préalable de son auteur». Le journaliste bénéficiant du droit de propriété littéraire et artistique sur ses œuvres, est-il souligné.

Au chapitre des délits commis dans le cadre de l'exercice de l'activité d'information, des sanctions sont prévues s'agissant, entre autres, du financement et/ou une aide matérielle «sans lien organique» à l'organisme donateur, ou des financements et/ou des aides matérielles d'un organisme étranger, en dehors des fonds destinés au paiement des abonnements et de la publicité» (article 44).

R.N.

Démantèlement d'un réseau de passeurs à Alger

Les éléments de la Gendarmerie nationale d'Alger ont démantelé un réseau de passeurs spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer, a indiqué jeudi un communiqué de ce corps de sécurité. «La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Alger-plage a démantelé un réseau de passeurs spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines, après l'interception de 24 voyageurs clandestins par les gardes-côtes à Alger», a précisé le communiqué. «Les investigations menées par les éléments de la brigade ont permis d'identifier les organisateurs de ces traversées clandestines. Il s'agit de quatre passeurs âgés entre 22 et 46 ans qui encaissent 60 millions de centimes par personne», selon la même source. L'opération s'est également soldée par «la saisie d'une embarcation à moteur, de téléphones portables, de gilets de sauvetage et d'un stock de carburant», a conclu le communiqué.

Y.B.

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

70 000 décès pourraient être évités chaque année en Afrique

Environ 70 000 décès dus au cancer du col de l'utérus pourraient être évités chaque année sur le continent africain si les efforts visant à éradiquer la maladie d'ici à 2030 étaient intensifiés afin de garantir une meilleure détection, des soins et une prévention en temps opportun, a indiqué l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Selon l'agence sanitaire mondiale de l'ONU, les ressources financières et humaines allouées aux programmes de lutte contre le cancer du col de l'utérus sont insuffisantes à cause du peu d'importance accordée à la lutte contre cette maladie par les gouvernements. La capacité limitée des travailleurs de la santé à fournir des services complets de prévention et de lutte contre la maladie, le faible niveau de sensibilisation et de connaissance de la maladie, ainsi que le coût élevé des produits et des vaccins, entravent l'efficacité de la lutte. Conformément aux objectifs mondiaux de l'OMS visant à éliminer

le cancer du col de l'utérus d'ici à 2023, les pays doivent vacciner 90% des femmes et des jeunes filles avec le vaccin contre le papillomavirus humain. Il s'agit aussi de parvenir à un taux de dépistage du cancer de 70% et faire en sorte que 90% des femmes et des jeunes filles atteintes de cancer bénéficient d'un traitement. Pour la responsable, l'intensification des efforts pour améliorer l'accès aux services de lutte contre le cancer est une priorité absolue pour l'OMS. Cette priorité, a-t-elle ajouté, «entre dans le cadre de son soutien aux objectifs des pays pour vaincre les maladies et améliorer la santé et le bien-être de la population de la région». Selon l'ONU, 26 pays de la région africaine de l'OMS ont actuellement introduit le vaccin contre le papillomavirus humain et seules 31% des filles âgées de 15 ans ont reçu le premier vaccin dans la région en 2022. Seuls 16 pays ont introduit le dépistage du papillomavirus humain au niveau local.

Par ailleurs, l'OMS estime que le continent africain a réalisé des progrès ces dernières années dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus. Près de 40% des pays qui administrent la première dose de vaccin aux filles ont atteint une couverture de 70%. Le cancer du col de l'utérus, principalement causé par le

papillomavirus humain, est le quatrième cancer le plus courant chez les femmes dans le monde, causant plus de 300.000 décès par an. Le continent africain compte 19 des 20 pays où la charge de morbidité du cancer du col de l'utérus est la plus élevée au monde.

Y.B.

Algérie Télécom propose des cours particuliers en ligne

Algérie Télécom a présenté sa nouvelle offre, un abonnement «Dorouscom», dispensant des cours particuliers au profit des élèves. «Le succès commence toujours par une bonne préparation, et les élèves peuvent préparer la nouvelle année scolaire facilement et efficacement en participant à «une session de cours intensifs», a déclaré Algérie Télécom dans un message publié sur sa

page Facebook officielle. La formule proposée permet de réviser et de préparer «la rentrée à l'école», à distance, à tout moment et en tout confort, sur la plateforme d'apprentissage en ligne Dorouscom. La souscription à ce service est à 2000 dinars par an au niveau des agences commerciales d'Algérie Télécom.

R.N.

SON CHIFFRE D'AFFAIRES A AUGMENTÉ DE 3%

La CNMA fait une bonne moisson

S'agissant de la structure du portefeuille assurances agricoles, 40% du chiffre d'affaires réalisé par la CNMA dans ce segment relève

des assurances végétales, 33% de l'assurance animale tandis que 27% représente les sous-branches « autres risques agricoles ».

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) a fait une bonne moisson en 2022, affichant des performances très encourageantes. La situation financière de la CNMA est demeurée solide, en 2022, avec notamment un taux de couverture des engagements appréciable et une marge de solvabilité suffisante. La Caisse a enregistré un chiffre d'affaires en hausse à 13,06 milliards de dinars en 2022 (+3%) contre 12,6 milliards de dinars au cours de l'exercice précédent, relève la compagnie dans son rapport annuel. Cette augmentation est due « entre autres à la signature de plusieurs contrats et convention d'assurances avec des particuliers et des professionnels ainsi que les différentes actions de sensibilisation menées par la CNMA et son réseau en direction des agriculteurs et des industriels », explique la CNMA dans son bilan de résultats consolidés publié sur son site web. Selon le même document, le résultat net de la compagnie publique à fin décembre 2022 était aussi en hausse à 1,24 milliard de Da contre 1,20 md de Da pour l'exercice précédent (+3%), pour des parts de marché de l'ordre de 65% en termes d'assurances agricoles, indique la CNMA. Par branches, les assurances agricoles ont enregistré une croissance de 11% en 2022 avec une production de 1,5 md de Da contre 1,4 md de Da en 2021, la branche automobile avec un chiffre d'affaires réalisé de 9,5 mds de Da (-1%), alors que la branche « incendie et risques divers » a progressé de 21% pour un chiffre d'affaires de 1,6 md de

Da. S'agissant de la structure du portefeuille assurances agricoles, 40% du chiffre d'affaires réalisé par la CNMA dans ce segment relève des assurances végétales, 33% de l'assurance animale tandis que 27% représente les sous-branches « autres risques agricoles », détaille le rapport Premier assureur agricole en Algérie, la CNMA qui commercialise divers produits d'assurances agricoles, a nouvellement lancé un produit d'assurance des transports maritimes qui couvre les pertes et dommages matériels et d'accidents qui arrivent aux navires assurés. Il s'agit notamment des navires de commerce, des bateaux pilotes, des remorqueurs et des barges. Quant au montant des sinistres déclarés à fin 2022, il s'est élevé à 6,2 mds de

Da, note encore la même source qui ajoute que les sinistres réglés se sont chiffrés à 6,4 mds de Da, avec un total de 200.000 dossiers indemnisés. La compagnie mise dans le cadre de son « plan stratégique 2020-2024 » sur la modernisation des produits d'assurances agricoles, la mise en place et la création du crédit mutuel rural, en plus de la proposition de la couverture sociale de l'agriculteur, l'éleveur et le pêcheur, ainsi que sur la digitalisation et notamment le développement du système d'information de la compagnie. Pour rappel, la CNMA a procédé durant l'année en cours à deux augmentations de son capital social, en le portant à 10 milliards de DA, soit une hausse totale de 82%.

Youcef S.



LE GNL ALGÉRIEN SUSCITE L'INTÉRÊT DU BANGLADESH

Le Bangladesh a exprimé un vif intérêt pour l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Algérie, compte tenu de la demande énergétique croissante du pays. Lors d'une rencontre avec son homologue algérien Ahmed Attaf, le ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, Dr Ak Abdul Momen, a souligné l'importance cruciale que les partenariats entre les

deux pays peuvent jouer pour faire face de manière adéquate à cette crise énergétique.

À ce titre, l'Algérie et le Bangladesh élaborent activement un plan assorti d'un calendrier pour renforcer la collaboration, en particulier dans les domaines croissants d'intérêt mutuel. Outre le GNL, les domaines de coopération potentielle com-

prennent les produits pharmaceutiques, les technologies de l'information, la défense, la construction et l'agriculture. Les exportations croissantes de GNL et les collaborations de l'Algérie, comme celle avec le Bangladesh, sont en mesure de renforcer sa position sur la scène énergétique mondiale.

R. E.

Terres agricoles : 400 000 hectares distribués dans le Sud

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a déclaré qu'à ce jour, environ 400 000 hectares ont été distribués dans les wilayas du sud, au profit des investisseurs afin de renforcer les efforts pour atteindre et gagner la bataille de la sécurité alimentaire, spécifiquement par la filière des céréales. Miloud Tria, chargé d'études et de synthèses au

bureau du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a révélé dans une déclaration à la Radio, algérienne, ce jeudi, le règlement des dossiers liés aux contrats de concession accumulés depuis des années. Dans ce contexte, un investisseur agricole de la wilaya de Djelfa, a salué les grandes facilités obtenues par les investisseurs dans le secteur agricole, notamment

le règlement des contrats fonciers. De son côté, un propriétaire d'une entreprise agricole dans le domaine des agrumes, a souligné les efforts déployés par les autorités pour surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les investisseurs dans les domaines de l'investissement et du transport de l'eau par canalisations depuis les puits.

R. E.

NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE

Hausse de 130% des investissements chinois en Afrique subsaharienne

Le rapport souligne que l'empire du Milieu continue à se concentrer sur les infrastructures, même s'il mobilise des montants plus importants pour d'autres secteurs comme l'exploitation minière, l'agriculture et l'immobilier. Les investissements chinois en Afrique subsaharienne dans le cadre de l'Initiative des « Nouvelles routes de la soie » (Belt and Road Initiative/BRI) ont atteint 4,03 milliards de dollars au premier semestre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 130% par rapport à la même période de 2022, selon un rapport publié le 1er août dernier par The Green Finance & Development Center (GFDC), un think tank rattaché à l'Université chinoise de Fudan. Intitulé « China Belt and Road Initiative (BRI) Investment Report 2023 H1 », le rapport précise que la région a également enregistré une hausse de 69% de la valeur des contrats de construction d'infrastructures financés par des prêts chinois sur les six premiers mois de l'année en cours, comparativement à la même période de l'année écoulée. La valeur cumulée de ces

contrats s'est établie à 6,29 milliards entre le 1er janvier et le 30 juin 2023. Trois pays africains figurent d'ailleurs dans le Top 5 des pays ayant connu la plus forte croissance des engagements globaux de la Chine, à la fois sous forme d'investissements et de contrats de construction d'infrastructures dans le cadre de l'initiative des Nouvelles routes de la soie sur les six premiers de l'année en cours : la Namibie (+457%), l'Erythrée (+359%) et la Tanzanie (+347%). Durant le premier semestre 2023, les engagements chinois ont porté sur 102 projets dans 45 des 148 pays ayant adhéré à l'initiative lancée par Pékin à l'automne 2013. La valeur globale de ces engagements de Pékin à l'étranger a atteint 43,3 milliards de dollars. Sur l'ensemble de ces engagements, 24,1 milliards de dollars se présentent sous forme d'investissements contre 16,3 milliards sous forme de contrats de construction d'infrastructures. Ainsi, la part des investissements dans les engagements globaux a atteint pour la première fois plus de 50%. La réparation

des engagements chinois par région montre l'Afrique subsaharienne occupe le premier rang pour ce qui concerne les contrats de construction avec une part de 38,62%, devant les pays arabes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (31,27%), l'Asie de l'Ouest (11,22%) et l'Europe (2,82%). En ce qui concerne les investissements, l'Asie de l'Est tient le haut du pavé avec une part de 43,94%. Viennent ensuite l'Amérique du Sud (22,88%), l'Afrique subsaharienne (16,74%), les pays arabes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (12,26%), l'Europe (3,07%) et l'Asie de l'Ouest (1,12%). La ventilation des engagements par secteurs montre que Pékin continue à se concentrer sur les infrastructures, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, même si d'autres secteurs ont connu des augmentations à trois chiffres, comme l'agriculture (+271%), l'immobilier (+269%) et l'exploitation minière (+131%). Fait important : les engagements de Pékin dans le domaine de l'énergie au premier semestre 2023 ont

été les plus écologiques sur une base semestrielle depuis le lancement de l'initiative en 2013. 41% de ces engagements ont concerné le solaire et l'éolien et 14% ont porté sur l'énergie hydroélectrique. Le rapport révèle d'autre part que la taille moyenne des investissements est passée de 617 millions de dollars en 2022 à 392 millions sur les six premiers mois de 2023. La taille moyenne des projets de construction d'infrastructures a, quant à elle, atteint son plus bas niveau depuis 2013, à 327 millions de dollars. The Green Finance & Development Center a par ailleurs indiqué que les engagements cumulés de la Chine dans le cadre de l'initiative Nouvelles routes de la soie, ont atteint 1014 milliards de dollars depuis le lancement de cet ambitieux projet qui vise à améliorer les liaisons commerciales entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique, et même au-delà, par la construction d'infrastructures comme des ports, des voies ferrées, des aéroports ou encore des parcs industriels et des centrales électriques.

Y. B.

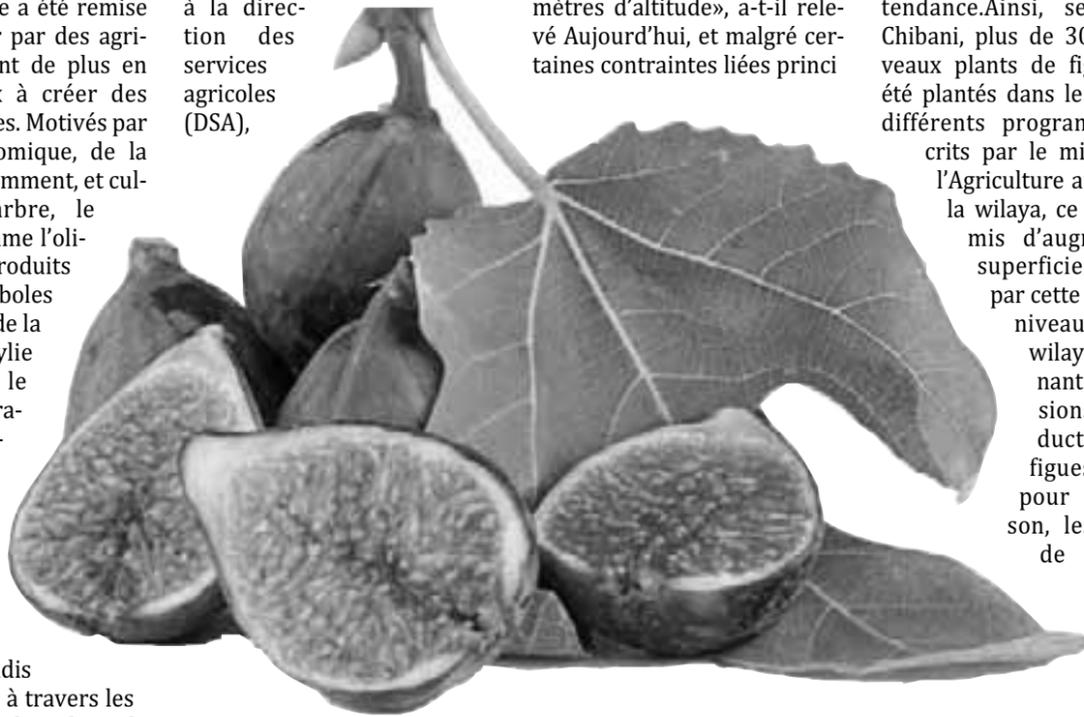
TIZI-OUZOU :

Regain d'intérêt pour la culture des figues

Les plantations de figuiers se développent : la superficie consacrée à ce fruit est en extension et le rendement par hectare connaît également une hausse.

Un regain d'intérêt pour la culture du figuier (figuiculture) est enregistré ces dernières années dans la wilaya de Tizi-Ouzou où cette filière ancestrale a été remise au goût du jour par des agriculteurs qui sont de plus en plus nombreux à créer des vergers figuicoles. Motivés par la valeur économique, de la figue sèche notamment, et culturelle, de l'arbre, le figuier tout comme l'olivier étant des produits du terroir symboles non seulement de la région de Kabylie mais de tout le bassin méditerranéen, des agriculteurs, dont de nombreux jeunes, s'orientent depuis quelques années vers cette culture, jadis très développée à travers les quatre coins de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les chiffres concernant la situation du verger figuicole de la wilaya, communiqué à l'APS par la direction locale des services agricoles, reflètent cette tendance à l'investissement dans la filière. Entre la saison dernière et l'actuelle, la superficie occupée par le figuier a augmenté de près de 215 ha en passant

de plus de 5102 ha en 2021/2022 à plus de 5316 ha la saison actuelle (2022/2023), a indiqué la chargée de la filière arboricole à la direction des services agricoles (DSA),



toujours été une source de revenu pour les montagnards et la culture du figuier se pratique dans les régions littorales jusqu'à près de 1.000 mètres d'altitude», a-t-il relevé Aujourd'hui, et malgré certaines contraintes liées princi-

palement aux changements climatiques et aux incendies, dont ceux de 2021 ayant causé la perte de plus de 19.050 ha d'arbre fruitiers principalement des oliviers mais aussi des figuiers et autres espèces, des agriculteurs se lancent dans cette culture. Les avantages offerts par l'Etat et les différents programmes de compensation des dégâts causés par les incendies mais aussi d'autres opérations destinées à développer l'arboriculture fruitière, ont encouragé cette tendance. Ainsi, selon Mme Chibani, plus de 30.000 nouveaux plants de figuiers ont été plantés dans le cadre des différents programmes inscrits par le ministère de l'Agriculture au profit de la wilaya, ce qui a permis d'augmenter la superficie occupée par cette culture, au niveau de la wilaya. Concernant les prévisions de production de figues fraîches pour cette saison, les services de la DSA tablent sur plus de 120.100 qx avec un rendement moyen de 15 qx/ha, a indiqué la chargée de la filière arboricole qui a noté que des pics de production de 30 qx/ha ont été réalisés cette année. Ces prévisions sont nettement en hausse comparativement à la saison dernière où seulement 31.928 qx de figues ont été récoltés avec un faible rendement de 8 qx/ha.

R. R.

SKIKDA : INDEMNISATION DES AGRICULTEURS SINISTRÉS

La Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) a octroyé une enveloppe de plus de 5,6 millions DA pour l'indemnisation des agriculteurs sinistrés lors des derniers incendies et inondations, a-t-on appris jeudi du directeur de la caisse, Hamza Hanachi.

La CRMA a invité les agriculteurs sinistrés à se présenter à ses services pour recevoir leurs chèques d'indemnisation des dégâts qu'ils ont subi à la suite des incendies et inondations, qui ont touché dernièrement plusieurs régions de la wilaya, a indiqué, à l'APS, le responsable.

L'opération concerne 19 agriculteurs, qui ont procédé à la déclaration des dégâts auprès de la CRMA dès leur avènement, selon la même source, qui a indiqué qu'une cellule de crise et de suivi a été mise en place en application des instructions de la direction générale de la caisse avec la mobilisation d'experts pour l'évaluation de l'ampleur des dégâts. L'enveloppe financière consacrée à l'indemnisation concerne une superficie de 243 hectares sur 275 hectares déclarés, selon la même source, qui a souligné que la majorité des agriculteurs sinistrés activent dans les communes d'El Harrouche, Ain Bouziane et Ramdane Djamel dans la filière céréalière.

L'indemnisation a été accordée dans "un délai record", selon le même cadre, qui a relevé que l'assurance demeure un appui et une sécurité pour les agriculteurs en cas de sinistre.

Le responsable a invité les agriculteurs à se rapprocher de la CRMA, dont la wilaya compte sept bureaux, pour assurer leurs récoltes en prévision du lancement prochain de la campagne des labours-semailles.

APS

NAÂMA : IRRIGATION

164 autorisations de fonçage de puits depuis début 2023

Pas moins de 164 autorisations de fonçage de puits destinés à l'irrigation des terres agricoles dans la wilaya de Naâma, ont été octroyées depuis le début de l'année en cours, a-t-on appris mardi auprès de la direction des ressources en eau. Ces autorisations ont été accordées par le guichet unique après traitement des demandes pour l'octroi de permis de fonçage des puits aux agriculteurs dans la période allant de janvier à la fin de juin dernier, a indiqué la directrice des ressources en eau, Hafsi El Kaïma. Ainsi, le nombre de ces permis accordés aux

agriculteurs dans la wilaya s'est élevé, depuis 2020 jusqu'à présent, à 1.570, notamment pour ceux qui disposent de documents légaux pour l'exploitation de terres agricoles, sur un total de 3.059 demandes traitées au niveau du guichet unique, selon la même source. De son côté, la commission de wilaya chargée d'inspecter les terres exploitées sans documents, installée en mai 2023 a accepté, jusqu'au mois de juillet dernier, 191 demandes de forage de puits pour leur traitement définitif au niveau du guichet unique et ce,

après l'étude par la commission de la wilaya des dossiers de 571 agriculteurs, a fait savoir le directeur des services agricoles, Boudjemaa Charouine. L'octroi de ces autorisations permet l'irrigation des superficies dédiées à l'arboriculture fruitière, notamment les variétés qui résistent à la sécheresse, en plus des superficies limitées pour les légumes et les cultures stratégiques tels que le maïs et le colza, en plus de l'extension de la production de pomme de terre et de l'irrigation d'appoint destinée aux céréales et à l'aliment de bétail, a-t-on expli-

qué. Par ailleurs, les services de la direction des ressources en eau ont accordé, en coordination avec la DSA toutes les facilités pour permettre aux agriculteurs titulaires d'acquiescer le matériel de forage et bénéficier d'un soutien pour le forage de puits, dans le cadre du Fonds de soutien aux investissements agricoles, en plus de l'accord pour l'utilisation des techniques de fonçage les moins coûteuses. Les demandes d'octroi des autorisations de forage sont traitées au niveau du guichet unique, qui regroupe en son sein des représentants de la

direction régionale de l'Agence nationale des ressources en eau de l'Ouest (Oran), de l'antenne locale de l'Agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau, les directions des services agricoles et de l'environnement et l'antenne de l'Office national des terres agricoles. En accordant des permis d'exploitation pour le forage de puits, les membres du guichet prennent en considération un élément essentiel, celui de la préservation des nappes phréatiques pour l'utilité publique et l'approvisionnement des populations en eau potable.

APS

Chlef : clôture des activités des camps d'été pour jeunes

Les activités de la 1ère édition des camps d'été pour jeunes, destinée aux stagiaires et aux diplômés des centres et des instituts de la formation et de l'enseignement professionnels, abritée par la cité universitaire de la ville de Ténès (Chlef), se sont clôturées jeudi, a indiqué vendredi un communiqué du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ). Supervisant la clôture de cette édition, le président du CSJ, Mustapha Hidaoui, a tenu à saluer cette ini-

tiative qui a ouvert, a-t-il dit, «les perspectives d'un travail organisé à même de garantir une contribution durable à un encadrement meilleur des stagiaires et diplômés des centres et instituts de la formation et de l'enseignement professionnels». Il a, en outre, indiqué que le conseil «se félicite en toute fierté de ces initiatives et appelle à intensifier les efforts de tout un chacun tendant à consolider les passerelles de communication directe

pour une participation efficace des jeunes dans la vie publique et une consécration des valeurs de citoyenneté, de civisme et de principe de la démocratie participative», mettant en valeur, à ce propos, «la vraie volonté politique qui soutient de telles initiatives». Cette édition a été couronnée par une série de recommandations, en tête desquelles la création «du réseau national des stagiaires et des diplômés de la formation et de l'enseigne-

ment professionnels» pour assurer «la durabilité de la coordination et du travail efficace», outre l'élaboration et la validation d'un programme d'action annuel. A noter que les activités des camps d'été pour jeunes sont organisées en quatre éditions prévoyant l'organisation des groupes de réflexion spécialisés et des espaces de dialogue, en sus des sessions de formation encadrées par des compétences algériennes.

APS

L'architecture à l'épreuve

Lorsqu'ils touchent des régions densément peuplées, les séismes peuvent s'avérer très destructeurs et causer la mort de dizaines de milliers de gens, principalement suite à l'effondrement des bâtiments. Il existe cependant aujourd'hui des techniques de construction qui permettent d'éviter ces drames, explique dans un article le site Futura Sciences. Les séismes font partie des grands événements naturels pouvant entraîner des catastrophes humanitaires, entraînant de nombreuses victimes. Or, ce ne sont pas les secousses en elles-mêmes qui tuent, mais principalement l'effondrement des bâtiments, estiment les experts. Le séisme survenu en Turquie le 6 février 2023 est un nouvel exemple dramatique de la

mises au même risque sismique. Et pour cause: la fragilité du bâti est l'un des principaux éléments considérés dans le calcul du risque sismique d'une région. Si certains pays, comme le Japon, ont fait le pari de maintenir une forte densité de population dans des zones soumises à un très fort aléa sismique grâce à la mise en œuvre de techniques de constructions adaptées, d'autres tardent dans cette voie, exposant ainsi leur population à des catastrophes humanitaires.

EN QUOI CONSISTENT EXACTEMENT LES NORMES DE CONSTRUCTIONS PARASISMIQUES?

Pour comprendre, il faut d'abord se rappeler qu'un séisme est le résultat d'une rupture brutale le long d'un plan de faille. Le mouvement brusque qui vise à rééquilibrer les contraintes

des comportements bien différents face aux secousses. Le béton, en raison de son moindre coût et sa disponibilité, est certainement le plus utilisé. Mais s'il présente une excellente résistance à la compression, c'est-à-dire qu'il permet de supporter un poids important, le béton assure une structure d'ensemble trop rigide, qui sera incapable d'amortir des secousses horizontales créées par un séisme. Face à ce type de contrainte, les murs peuvent se fracturer et mener à l'effondrement du bâtiment.

L'AVANTAGE DES ARMATURES EN ACIER

En cas de secousses, la rigidité est donc l'ennemie, car elle ne fait qu'augmenter les forces d'inertie. Pour faire face à ce problème, les ingénieurs ont eu l'idée d'ajouter des barres d'armatures en acier, un matériau bien plus flexible. L'acier possède en effet une élasticité qui lui permet d'amortir une certaine quantité de tension sans rompre. En permettant au bâtiment d'onduler avec les vibrations du sol, l'armature en acier va ainsi diminuer les forces inertielles horizontales de la construction et lui permettre de résister. De nombreuses vidéos montrent ainsi des tours d'habitations qui se balancent au moment de puissants séismes au Japon.

En fonction de la puissance des secousses potentielles, d'autres techniques pourront être utilisées. Dans les régions où de très forts séismes sont possibles, les constructeurs isolent la base du bâtiment du sol, afin de découpler les mouvements. Le bâtiment n'est alors plus attaché de façon rigide à ses fondations, mais repose sur une structure flexible. Lors d'un séisme, le sol va alors bouger, sans affecter sévèrement le bâtiment. Ce type de système, efficace mais coûteux, est généralement réservé aux infrastructures critiques comme les hôpitaux.

Les normes de constructions parasismiques mises en œuvre dépendent donc de l'estimation de l'aléa sismique. Les normes seront ainsi plus sévères dans le cas d'un risque de magnitude 8 que d'un risque de magnitude 7 au maximum. Or, estimer correctement l'aléa sismique d'une région n'est pas évident et repose notamment sur l'étude de la sismicité historique d'un lieu, qui peut ou ne pas être disponible. Dans le cas de la Turquie par exemple, plusieurs études avaient signalé le risque d'un séisme de magnitude maximum de 7,4 ou 7,5 sur la faille est-anatolienne. Or, c'est finalement un tremblement de terre de magnitude bien plus importante (7,8) qui est survenu le 6 février 2023. Cet exemple montre la difficulté de prédire des événements naturels.

LE GRATTE-CIEL TAIPEI 101 ET SON AMORTISSEUR HARMONIQUE

Les normes de construction parasismique sont là pour assurer qu'un édifice ne s'effondrera pas en cas de séisme historiquement vraisemblable. Les outils mathématiques et techniques permettent de connaître le fonctionnement des séismes et de développer des solutions de construction en conséquence. Les techniques ont évolué et permettent d'édifier des immeubles de grande hauteur aux dimensions renversantes, comme celles de la tour Taipei 101 ou les nombreux gratte-ciels de la métropole de Tokyo, au Japon.

Néanmoins, la totalité des chantiers actuels répondant aux normes de construction parasismique doivent se plier à une règle essentielle : la mise en place de joints parasismiques. La tour Taipei 101 a été construite entre 1999 et 2004 à Taiwan et culmine à 508 mètres. Avec une telle hauteur, comment la structure de ce gratte-ciel peut-elle résister aux séismes? Le secret de l'édifice réside en son sommet, avec le principe de l'amortisseur har-

monique. Celles-ci se mouvent de façon indépendante de la structure parasismique pour absorber les secousses et effondrement. Ainsi l'amortisseur du gratte-ciel même fréquemment de manière à ne pas mettre de résonance. Dans le cas de l'amortisseur de Taipei 101, les séismes !

LES CONCEPTIONS ET LEURS AVANTAGES PARASISMIQUES

Si l'amortisseur est peu employé, il est très efficace selon les normes parasismiques. L'espace vide entre les deux constructions d'un même cas de mouvement de terre. Le joint de dilatation sismique des bureaux d'études charge la moquette parasismique en fonction des normes. Un minimum de moins une la sismique 1 et 2 et 3 mal. De cette de choc entraine de causer des dommages, voire la destruction. Avec des séismes la construction autant d'acteurs matériaux et lors de la construction. Ainsi, il est très professionnelles les meilleurs adaptés aux

JAPON, LE PAYS DES CONCEPTIONS PARASISMIQUES

Le séisme du 6 février 2023 a tué plus de 100 000 personnes. Les structures parasismiques de Yoshiaki Nakamura, directeur national de recherche, ont permis de garantir la résilience du Japon. Le premier code japonais de construction parasismique n'a cessé d'être amélioré. L'enseignement de la terre majeure de la métropole de Tokyo, qui survit aux secousses de magnitude 7,5. Les technologies de construction parasismique strictes au Japon et les bâtiments à risque omnidirectionnel. La plupart des constructions tentent aux fortes secousses sismique inattendues à risque omnidirectionnel d'habitants de la métropole. Depuis le séisme de la Syrie le 6 février 2023, les immeubles survivent aux secousses or-

Face aux séismes de grande ampleur dans plusieurs régions du monde, l'application de normes de construction parasismique permet de sauver des vies humaines et de réduire les dégâts, estiment les experts. Dans ce domaine, le Japon est pionnier. Le tremblement de terre dévastateur du 1er septembre 1923 a conduit l'archipel à adopter une réglementation parmi les plus strictes au monde.

vulnérabilité des populations face à des constructions incapables de résister à de puissants tremblements de terre. En s'écroulant brutalement sur elles-mêmes, les habitations ont ainsi piégé sous les décombres des dizaines de milliers de gens.

Il faut dire que lors d'un séisme, c'est la qualité des constructions et leur capacité de résistance aux secousses qui vont définir l'ampleur de la catastrophe. Il faut savoir que le terme construction parasismique désigne l'ensemble des normes et réglementations à mettre en place lors de la construction d'un bâtiment, afin que celui-ci soit en mesure de résister à d'éventuels séismes.

« S'il nous est impossible de prévoir avec précision l'occurrence des tremblements de terre, il existe aujourd'hui des moyens de minimiser leur impact sur les populations, grâce à des techniques de constructions bien spécifiques », précise le site Futura Sciences. De très nombreuses villes, dont des capitales, sont en effet situées sur ou à proximité immédiate de grandes failles actives capables de produire de puissants séismes. Or, toutes ne sont pas sou-

lues à des mouvements tectoniques va générer des ondes sismiques qui vont se propager dans toutes les directions. En atteignant la surface, elles vont ainsi faire vibrer rapidement le sol mais aussi tout ce qui se trouve posé dessus, notamment les bâtiments. Face à ces vibrations, les différentes constructions vont être soumises à d'importantes forces d'inerties horizontales et toutes les surfaces verticales comme les piliers ou les murs vont se déformer avec un certain angle, que les matériaux pourront endurer... ou pas. « Par exemple, dans le cas d'un immeuble à plusieurs étages, l'étage inférieur subira alors la charge des étages supérieurs et leurs mouvements. Ces étages les plus bas seront donc soumis à des forces d'inertie encore plus importantes », indiquent les experts.

Afin d'éviter leur effondrement lors d'un séisme, les bâtiments doivent donc être capables de résister à ces forces inertielles horizontales. Cette résistance va dépendre de plusieurs facteurs, en premier lieu des matériaux utilisés. Le béton et l'acier sont les deux principaux matériaux généralement utilisés dans la construction des bâtiments. Or, ils présentent

SISMQUES DANS LE MONDE

des tremblements de terre

cette imposante masse de 660 met de stabiliser la structure si et à osciller sous l'effet d'un trem- terre. En effet, lors de séismes, les s horizontaux et verticaux de la rovoqués par les secousses sis- vent provoquer dommages, cas- ndrements des bâtiments.

ttisseur harmonique, comme celui el Taipei 101, va osciller sur la nce que le bâtiment, mais de hasée. Ce "contrepoids" va per- duire les oscillations structurelles. e la tour Taipei 101 par exemple, r harmonique amenuise les mou- a structure de 40 à 50 % en cas de

CONSTRUCTIONS COURANTES SISMIQUES

leur harmonique est une technique ée, l'intégralité des bâtiments édi- s normes de construction parasism- en revanche comporter des joints es. Le joint parasismique est un e de tout matériau, qui empêche uctions moyennes ou deux par- ème édifice de s'entrechoquer en vement dû à un tremblement de nt parasismique est un joint de pécifique devant répondre aux onstruction parasismique. Les tudes prennent généralement en odélisation, entre autres, des joints es, dont la largeur se calcule en déformations possibles.

m réglementaire impose néan- argeur de 4 cm en zone de risque et de 6 cm en zone de risque sis- 3 pour les ouvrages à risque nor- e manière, on prévient tout risque re deux structures, qui risqueraient l'importants dommages aux édi- eur effondrement.

ismes de plus en plus importants, ion parasismique n'a jamais été alité qu'aujourd'hui. Le choix des st quelque chose de primordial onstruction de ce type d'édifice. ès important de faire appel à des els du secteur qui sauront choisir s matériaux mais surtout les plus besoins.

LEADER MONDIAL CONSTRUCTIONS SISMIQUES

1^{er} septembre 1923 qui a fait plus morts a marqué "la naissance des parasismiques au Japon", selon kano, un expert de l'Institut natio- rche sur les sciences de la terre et aux catastrophes (NIED). Le pre- on japonais de construction parasism- ntroduit dès 1924. Ces normes l'être étoffées depuis, en tirant les nts d'autres tremblements de s survenus par la suite dans l'ar- ubit à lui seul environ 10% des e la planète. Habitué des tremble- rre, le Japon est à la pointe de la parasismiques. Ses normes de n, considérées comme les plus onde, sont fréquemment révisées ents rénovés pour tenir compte du résent qui menace l'archipel.

des constructions au Japon résis- tes secousses malgré une activité ntense que connaît le pays, un résent pour quelque 125 millions de l'archipel nippon.

isme qui a endeuillé la Turquie et 5 février dernier, la fragilité des e pose avec acuité. Les violentes at dévasté les bâtiments de part et

d'autre de la frontière, rappelant l'importance du respect des normes de construction, à l'instar du modèle japonais.

Également habitué des tremblements de terre, le Japon est à l'avant-garde de la technologie parasismique. La plupart de ses constructions résistent aux fortes secousses, malgré sa situation géographique défavorable : l'archipel nippon se trouve dans une zone de subduction de quatre plaques tectoniques et connaît plus de tremblements de terre que tout autre endroit sur terre.

TROIS MÉTHODES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUES

Les normes antisismiques actuellement en vigueur au Japon sont définies par une loi de 1950, fréquemment révisée, pour obliger les constructeurs à réaliser des structures parasismiques. Ces mesures deviennent strictes pour que les bâtiments de plus en plus hauts résistent aux secousses violentes qui peuvent frapper l'archipel à tout moment.

Afin de minimiser les dégâts, le Japon a investi des milliards d'euros dans la rénovation de bâtiments anciens. Aujourd'hui, tous les bâtiments du pays sont construits avec une des trois méthodes parasismiques : taishin, seishin ou menshin.

La méthode taishin a pour objectif de rendre des bâtiments plus résistants aux secousses. En clair, les murs, les piliers ou les poutres doivent avoir une épaisseur minimale afin d'empêcher un éventuel effondrement des constructions. Peu coûteuse, cette méthode est la plus répandue des techniques parasismiques au Japon, surtout pour les immeubles de taille modeste.

Pour les bâtiments de grande hauteur, la technique seishin est recommandée. Celle-ci implique l'équipement des bâtiments en amortisseurs de chocs : des plaques en caoutchouc sont placées entre le sol et les fondations pour absorber l'énergie d'un tremblement de terre. Enfin, la méthode menshin, la plus sûre mais la plus coûteuse, est la norme la plus exigeante en matière de bâtiments parasismiques. Utilisée pour les gratte-ciel, elle consiste à isoler la structure du bâtiment du sol par des couches de plomb, d'acier et de caoutchouc. Celles-ci permettent de limiter au maximum les effets du séisme, notamment dans les étages supérieurs. Ainsi le bâtiment bouge très peu.

Ces dispositifs restent en évolution constante et s'améliorent d'année en année en tenant compte des dégâts causés par les tremblements de terre les plus violents. D'énormes progrès ont été notamment réalisés après le séisme de Kobe en 1995 qui a fait environ 6 500 morts. Ces normes parasismiques strictes ont prouvé leur efficacité ces dernières années, permettant de limiter les dégâts et le nombre de victimes lors des grands tremblements de terre (68 morts en 2004, 273 morts en 2018, 43 morts en 2018).

En mars 2011, le séisme de magnitude 9,1 lui-même n'a fait que peu de dégâts, les 18 900 morts étant dus au tsunami, à l'origine de l'essentiel des dégâts matériels comme de la catastrophe nucléaire de Fukushima. Une conjonction de catastrophe qui a rappelé que si les bâtiments et infrastructures au Japon résistent bien aux séismes, le cumul des aléas reste le talon d'Achille du modèle nippon.

LA CHINE DÉVELOPPE LE PLUS IMPORTANT SYSTÈME D'ALERTE SISMIQUE AU MONDE

S'il est impossible de prédire quand aura lieu un séisme, alerter le plus précocement possible les populations en cas de secousse peut permettre de sauver des vies. C'est l'objectif que poursuit la Chine en développant actuellement le plus vaste système d'alerte précoce aux séismes. Avec 15 000 stations sismiques,

trois centres d'analyses des données et plus de 200 centres d'informations répartis dans le pays, la Chine compte bien détecter le plus rapidement possible la moindre secousse pouvant représenter un danger pour les populations. Le but étant d'informer les habitants en quelques secondes seulement, par tous les canaux de communication possible. Une étude montre en effet que toute seconde gagnée sur l'alerte sismique permet aux populations de se mettre en sécurité et de sauver un pourcentage important de victimes. La Chine reste encore traumatisée par la catastrophe de 2008 : un séisme de magnitude 7,9 avait en effet causé la mort de plus de 87 000 personnes, dont de nombreux enfants qui s'étaient retrouvés piégés sous les décombres de leur école.

Des systèmes d'alerte en constante évolution L'architecture parasismique est l'une des



formes de protection face aux tremblements de terre. Mais en cas de séisme, les dix premières secondes sont cruciales. En Californie, l'Université de Berkeley a développé un système qui permet de prévenir la population au plus vite. Le système ShakeAlert, mis en place dès 2019, est désormais opérationnel sur la côte ouest des États-Unis, où l'on s'attend depuis longtemps à un séisme de grande ampleur (le "big one"). Ce réseau de capteurs sous-terrains permet de détecter les tremblements de terre et de les annoncer via des applications sur smartphone

Sarina Patel est doctorante au laboratoire de sismologie du département Earth and Planetary Science de l'Université de Berkeley, l'un des plus célèbres campus américains. "Le laboratoire joue un rôle primordial dans le réseau ShakeAlert", selon elle. Celui-ci est composé de plus de 1600 capteurs répartis sur toute la côte ouest des États-Unis pour détecter le mouvement des failles sous-terraines. Et Sarina Patel a installé plusieurs de ces capteurs. "On a construit une boîte en métal plutôt solide, avec à l'intérieur des batteries et un accéléromètre qui mesure les mouvements importants", décrit-elle.

Ces stations marchent à l'énergie solaire et les capteurs sont enterrés à plusieurs mètres de profondeur. "Ce n'est pas pour se rapprocher des séismes, qui ont lieu à 4, 5, 10 ou 20 km sous terre, mais pour s'isoler des bruits de la surface", précise la doctorante. Le système est actif depuis octobre 2019 en Californie, et depuis 2021 en Oregon et dans l'Etat de

Washington. Mais sa mise en place a pris 20 ans et a coûté plus de 200 millions de dollars. Il a fallu notamment développer un algorithme capable de traiter et de transmettre l'information à très grande vitesse. Car chaque seconde compte. "Quand un séisme se produit, ce qu'on appelle les ondes P [ou ondes primaires] remontent à la surface et nous les détectons immédiatement avec nos stations sismiques", explique un autre membre du laboratoire de Berkeley, Richard Allen.

"Nous nous servons ensuite de ces données pour localiser le séisme, estimer sa magnitude et nous pouvons prédire sa force quelques secondes plus tard", souligne ce scientifique. "Mais on ne peut pas espérer mieux que quelques secondes d'avance à cause des règles de la physique. C'est notre limite. On ne pourra jamais alerter des dizaines de minutes avant un séisme". "Est-ce que cela vaut tout de

même la peine?", interroge-t-il. "Absolument". Et de rappeler qu'en 1994, lors du tremblement de terre de Northridge en Californie, la moitié des blessés étaient tombés ou quelque chose leur était tombé dessus. "Avec une alerte pour se protéger, vous auriez divisé par deux le nombre de blessures", fait-il remarquer.

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES

En cas de séisme, le système envoie un message d'avertissement accompagné de conseils sur les smartphones. ShakeAlert est opéré par l'Institut d'études géologiques des États-Unis (United States Geological Survey, USGS). Et il ne cible pas que les individus. L'un de ses scientifiques, Robert de Groot, insiste sur le rôle des infrastructures comme le métro de San Francisco qui ralentit ses trains en cas d'alerte. "Quelle est la résilience du système que vous essayez de protéger après un séisme? Oui, nous voulons protéger les gens, les infrastructures", relève-t-il. "Mais nous pensons aussi à la manière dont ces systèmes peuvent continuer à fonctionner après". En commençant à agir au tout début du tremblement de terre, "vous vous donnez la capacité de vous remettre beaucoup plus vite".

Le Japon et le Mexique ont des réseaux similaires, mais pas le reste du monde. Google offre cependant une alternative : l'accéléromètre des téléphones en fait des mini-sismographes. Le système envoie des alertes dans 92 pays.

Par Amel B. et Agences

NIGER ET MALI

L'ONU S'ALARME DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'ONU a tiré la sonnette d'alarme vendredi dernier sur l'insécurité alimentaire au Niger, où plus de 3 millions de personnes en sont victimes, et au Mali, où 200 000 enfants risquent de mourir de faim sans aide humanitaire. Au Niger, où des militaires ont pris le pouvoir fin juillet, plus de 3,3 millions de personnes soit 13 % de la population, sont en situation de grave insécurité alimentaire, ont indiqué des agences de l'ONU dans un communiqué. Comme les prix alimentaires ont augmenté depuis un mois, jusqu'à 21 %, cette situation pourrait encore s'aggraver, prévient l'ONU. « Plus de 7 millions de personnes (environ 28 % de la population) pourraient tomber dans l'insécurité alimentaire grave en raison de la hausse des prix et des pertes de revenus entraînées par la crise politique actuelle », met en garde l'ONU, qui s'inquiète des restrictions d'accès pour l'aide humanitaire. Plus de 7300 tonnes de denrées du Programme alimentaire mondial (PAM) sont bloquées en raison de la fermeture des frontières. Et le plan d'humanitaire de l'ONU pour le Niger pour 2023, chiffré à 584 millions de dollars, n'est financé qu'à 40 %. L'ONU « s'inquiète fortement de toute suspension ou interruption des financements des donateurs » en raison du coup d'État de militaires qui ont renversé

le président Mohamed Bazoum le 26 juillet dernier. Au Mali voisin, « la combinaison d'un long conflit armé, de déplacements internes et de restrictions à l'accès humanitaire risque de pousser près d'un million d'enfants de moins de 5 ans vers une malnutrition grave d'ici décembre 2023, avec au moins 200 000 menacés de mourir de faim si une aide cruciale ne peut leur être apportée », a mis en garde l'UNICEF dans un communiqué. Selon l'agence onusienne, près d'un quart de la population malienne souffre d'insécurité alimentaire modérée ou grave, et « pour la première fois dans le pays, plus de 2500 personnes sont menacées de famine dans la région de Ménaka, dont beaucoup d'enfants ». Ce cri d'alarme intervient alors que la mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali (Minusma) a commencé à quitter le pays et que les Nations unies s'inquiètent de l'impact de ce retrait réclamé par Bamako sur les opérations humanitaires jusqu'alors protégées par les Casques bleus. « La Mali traverse une crise humanitaire complexe et a besoin de soutien urgent pour éviter une catastrophe pour les enfants, qui encore une fois payent le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables », a dénoncé Ted Chaiban, un responsable de l'action humanitaire de l'UNICEF. **Par Agence**

PROMOTION DE L'AGRICULTURE EN TUNISIE

Des mesures exceptionnelles pour financer les campagnes agricoles et les petits agriculteurs

Ces fonds s'élèvent à 17 millions de dinars tunisiens réservés au secteur céréalière et 5 millions de dinars tunisiens au financement de la campagne des dattes.

Des mesures exceptionnelles pour financer les campagnes agricoles, notamment la campagne céréalière et celle des dattes, ont été décidées, mardi, à l'issue d'une réunion des commissaires régionaux au développement agricole et des chefs des agences régionales de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), a annoncé le ministère de l'Agriculture, de ressources hydrauliques et de la pêche. Les participants à cette rencontre ont discuté du montant des financements alloués à la campagne de grandes cultures, notamment ceux orientés vers les petits agriculteurs. Ces fonds s'élèvent à 17 millions de dinars (MD) réservés au secteur céréalière et 5 MD au financement de la campagne des dattes. Ces mesures, ont été annoncées le jeudi 31 août courant, à travers la publication d'une circulaire commune, cibleront la réalisation de l'autosuffisance dans la production de blé dur et la promotion des exportations de dattes et d'huile d'olive et ce, en aidant les petits agriculteurs à faire face aux coûts de production. Les participants ont examiné, également, les moyens à mettre en place, en vue



de développer les mécanismes de financement, de fixer les délais de réponse aux demandes de crédits, ainsi que de simplifier et réduire les procédures administratives. Il importe de souligner que cette rencontre a été présidée par le ministre de l'Agriculture, Abdel-

monem Belati. Ont pris part à cette rencontre, le directeur général de la BTS et les deux gouverneurs de Kébili et de Tozeur, ainsi que de hauts responsables et des cadres du ministère et des agences régionales de la BTS.

Par Le Temps News

BURKINA FASO

Des discussions avec la Russie d'une possible coopération militaire

La présidence burkinabè souligne que les discussions ont porté essentiellement sur la coopération dans le domaine militaire, dont la formation de soldats et d'officiers burkinabè. Elle n'a cependant pas évoqué la possibilité de déploiement de forces russes dans le pays.

Le président de transition du Burkina Faso, Ibrahim Traoré, a discuté, jeudi 31 août, avec une délégation russe d'une possible coopération militaire, selon un communiqué publié par la présidence burkinabè. La visite de la délégation russe à Ouagadougou fait suite aux discussions engagées entre le capitaine

Ibrahim Traoré, le chef du groupe d'officiers qui a pris le pouvoir par un coup d'État en septembre 2022, avec le président russe Vladimir Poutine lors du sommet Russie-Afrique organisé en juillet à Saint-Petersbourg, a-t-on ajouté de même source.

Les discussions entre M. Traoré et la délégation russe conduite par le ministre adjoint de la Défense, Younous-Bek Yevkourov, ont porté sur « les domaines de coopération qui concernent en premier lieu le secteur militaire, dont la formation de soldats et d'officiers burkinabè de tous niveaux, notamment des pilotes en Russie », selon la

présidence qui n'a pas évoqué la possibilité de déploiement de forces russes au Burkina Faso.

Plusieurs rumeurs de rapprochement entre la junte au pouvoir au Burkina Faso et la Russie ont circulé depuis le coup d'État du 30 septembre 2022 qui a porté au pouvoir le Capitaine Ibrahim Traoré, alors que le pays fait face à une recrudescence des attaques terroristes. Suite à une marche organisée fin septembre 2022 à Ouagadougou par des partisans du coup d'État qui réclamaient une coopération plus étroite avec Moscou, le Premier ministre burkinabè, Apollinaire Kyélem de Tembela,

n'a pas exclu de collaborer avec le pays des Tsars dans la lutte antiterroriste. « Nous coopérons avec la Russie depuis longtemps. C'est en 1967 que les relations ont été nouées entre l'ex-URSS et la Haute-Volta, et nous n'avons pas attendu ces marcheurs pour avoir une coopération avec la Russie. Peut-être qu'avec la nouvelle donne [sécurité, Ndlr] nous examinerons de nouveau nos rapports avec la Russie pour voir s'il faut les renforcer dans un secteur ou pas, s'il faut les réorienter dans l'intérêt du Burkina Faso et dans le respect de sa souveraineté », avait-il dit.

Par Agence Ecofin

CONSEIL DE SÉCURITÉ

La Russie bloque une résolution de l'ONU contestée par le Mali

La Russie a opposé mercredi dernier son veto à une proposition de l'ONU visant à étendre les sanctions ciblées au Mali. Le texte prévoyait de prolonger d'un an le régime de sanctions mis en place en 2017 contre des individus mettant en danger l'accord de paix de 2015, et le mandat du comité d'experts chargés de les surveiller. Elle a recueilli 13 voix en faveur, une abstention (Chine)

et une voix contre, celle de la Russie qui dispose d'un droit de veto. La Russie était d'accord pour prolonger les sanctions, mais seulement pour la dernière fois, et voulait surtout dissoudre le comité d'experts dont elle conteste, avec Bamako, l'objectivité. Sa résolution en ce sens a été rejetée, avec une voix pour, une contre (Japon) et 13 abstentions. Les sanctions "ne doivent pas

être utilisées comme un moyen d'influence étrangère au Mali, et c'est ce que le comité d'experts faisait", a justifié l'ambassadeur russe Vassili Nebenzia, estimant que le projet de résolution préparée par la France et les Emirats arabes unis "n'aurait pas aidé le processus de paix" mais aurait "encore plus opposé les parties". Le régime de sanctions sur le Mali (gel des avoirs ou inter-

diction de voyage), qui a expiré le 31 août, avait été mis en place en 2017 et concernait huit individus, notamment des responsables de groupes signataires de l'accord de paix de 2015 accusés de le mettre en péril. Ces sanctions avaient été réclamées par le gouvernement malien de l'époque, mais la junte aujourd'hui au pouvoir réclame leur levée. **Par Africanews**

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA FAF

Le délai de dépôt des dossiers de candidature prolongé

Les membres de la commission électorale ont rejeté les dossiers des quatre candidats. Ils ont, en revanche, accordé à ces mêmes candidats, à savoir Meziane Ighil, Wadi Sadi, Abdelkrim Medouar et Kaddour Dif, un délai supplémentaire jusqu'au 5 septembre pour que ces prétendants à la présidence de l'instance fédérale puissent présenter des dossiers respectant les conditions réglementaires inhérentes à cette élection.



Les membres de la Commission électorale réunis, mercredi à Alger, ont décidé "d'un délai supplémentaire exceptionnel" d'une semaine, jusqu'au mardi 5 septembre 2023, afin de permettre aux mêmes candidats de se conformer à la réglementation en vigueur, a indiqué la FAF dans un communiqué publié sur son site officiel. "A l'issue de leurs travaux, les membres de la Commission électorale ont décidé d'un délai supplémentaire excep-

tionnel d'une semaine, jusqu'au mardi 5 septembre 2023, afin de permettre aux mêmes candidats de se conformer à la réglementation en vigueur", précise la FAF. Quatre dossiers de candidature pour le poste de président de la Fédération algérienne de football (FAF) ont été déposés, en vue de l'assemblée générale électorale (AGE) prévue le 21 septembre, avait annoncé lundi soir la commission électorale. La Commission électorale élue lors de l'assemblée générale ordinaire (AGO) du 16

juin 2022, avait retenu les dossiers de quatre candidats à la présidence de la FAF. Il s'agit de Kaddour Dif, Meziane Ighil, Walid Sadi et Abdelkrim Medaouar. Selon le nouveau calendrier électoral, les dossiers de candidature seront étudiés les 6 et 7 septembre et la liste des candidats retenus sera publiée le 8 septembre. Les recours pourront être déposés les 9 et 10 septembre et seront étudiés entre le 11 et le 12 septembre. La liste finale des candidats éligibles sera rendue publique le 12 sep-

tembre. Elu le 7 juillet 2022, en remplacement de Charaf-Eddine Amara (démissionnaire), l'ex-président de la FAF Djahid Zefizef a démissionné de son poste le 16 juillet dernier, après avoir échoué à se faire élire au Comité exécutif (COMEX) de la Confédération africaine (CAF), lors des élections tenues le jeudi 13 juillet à Abidjan (Côte d'Ivoire). Le secrétaire général de la FAF, Mounir Debichi a été chargé de la gestion des affaires courantes de l'instance jusqu'à la tenue de l'AG électorale.

R.S.

CAN 2023 (ÉLIMINATOIRES)/ALGÉRIE-TANZANIE :

Le stage de l'équipe nationale délocalisé en Tunisie

Le stage de préparation de la sélection algérienne de football en prévision de la 6e et dernière journée des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2023), initialement prévu au Centre technique de Sidi-Moussa (Alger) a été finalement délocalisé dans la ville tunisienne de Tabarka, a annoncé vendredi la Fédération algérienne de football (FAF). "Cette délocalisation permettra aux pelouses du Centre technique de Sidi-Moussa de poursuivre tranquillement leur germination et de redevenir en état, après le semis et les travaux d'entretien menés durant les dernières semaines", a expliqué l'instance fédérale

dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel. Ce stage de préparation intervient pendant la date Fifa allant du 4 au 12 septembre courant, et il sera destiné à préparer le match de la 6e journée des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des nations, prévu le 7 septembre courant à Annaba, face à la Tanzanie ainsi que la rencontre amicale contre le Sénégal le 12 septembre au stade de Diamniadio, dans la banlieue de Dakar. Le choix de la ville de Tabarka pour abriter le stage des Verts n'a pas été privilégié à cause de sa proximité avec la ville d'Annaba, où se déroulera le match

contre la Tanzanie. De son côté, la sélection tanzanienne sous la conduite du sélectionneur algérien Adel Amrouche a entamé jeudi un stage de préparation à Tabarka (Tunisie) avant de rallier la ville d'Annaba. Le match Algérie - Tanzanie est prévu le jeudi 7 septembre (20h00 heure algérienne) au stade du 19-Mai 1956. Pour rappel, à l'issue de la 5e journée des qualifications, l'Algérie, déjà qualifiée pour la CAN2023, trône en tête du groupe F avec 15 points, devant la Tanzanie (7 pts) et l'Ouganda (4 pts), alors que le Niger qui ferme la marche avec 2 points, est officiellement hors course.

APS

CAN-2023 (QUALIFICATIONS):

Belmadi dévoile une liste de 25 joueurs pour la Tanzanie

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Djamel Belmadi, a dévoilé vendredi soir une liste de 25 joueurs, en vue de la rencontre face à la Tanzanie, prévue le 7 septembre (20h00, heure algérienne) au stade du 19-Mai 1956 d'Annaba, comptant pour la 6e et dernière journée (Gr.F) des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2023), indique un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF). Cette liste du sélectionneur national est marquée par le retour de Sofiane Feghouli (76 sélections) après une absence qui n'a pas été convoqué en équipe nationale depuis la CAN-2021 au Cameroun ainsi que les défenseurs latéraux, Youcef Atal (OGC Nice) qui retrou-

ve sa belle forme en ce début de saison et Rayan Aït-Nouri qui souffrait d'une blessure aux adducteurs. Par ailleurs, l'attaquant Islam Slimani qui vient juste de signer un contrat avec le club brésilien de Coritiba FC, n'a pas été retenu dans cette liste et il sera remplacé dans le compartiment offensif par Baghdad Bounedjah (Al Sadd SC/Qatar), Mahamed El Amine Amoura (Union SG/Belgique) et Aymen Mahious (Yverdon Sport/Suisse

LISTE DES 25 JOUEURS CONVOQUÉS: GARDIENS DE BUT:

A. Mandrea (SM Caen), M. Zeghba (Damac FC), O. Benbot (USM Alger).
Défenseurs:
K. Guitoun (FC Metz), A. Mandy (Villareal

CF), M.Tougai (ES Tunis), R. Bensabaïni (Borussia Dortmund), H. Loucif (Yverdon Sport), R. Aït Nouri (Wolverhampton), Y.Atal (OGC Nice), A.Touba (US Lecce).

Milieux:

H. Boudaoui (OGC Nice), R. Zerrouki (Feyenoord), H. Aouar (AS Rome), H. Abdelli (Angers SCO), A.Zorgane (RSC Charleroi), S.Feghouli (Karagumruk), A.Kadri (KV Kortrijk).

Attaquants:

R. Mahrez (Al Ahli SC), B. Bouanani (OGC Nice), S. Benrahma (Westham United FC), F. Chaïbi (E.Francfort), M. Amoura (Union SG), B. Bounedjah (Al Sadd), A. Mahious (Yverdon Sport).

APS

ELIMINATOIRES-MONDIAL 2026 (G^R.G):

LE CALENDRIER DES VERTS CONNU

La Confédération africaine de football (FAF) a transmis à toutes les associations membres le calendrier des dix journées des éliminatoires continentales de la Coupe du monde 2026 dont la sélection algérienne est versée dans le groupe G aux côtés de la Guinée, de l'Ouganda, du Mozambique, du Botswana et de la Somalie, a indiqué mercredi un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF). Les vainqueurs de chacun des 9 groupes se qualifient pour la Coupe du Monde 2026. Les quatre meilleurs deuxièmes des groupes joueront dans un tournoi de barrage de la CAF qui donnera le droit au vainqueur de participer au tournoi de barrage de la FIFA, prévu en mars 2026. Cette phase unique des éliminatoires africaines s'étirera sur 23 mois. Par ailleurs, les Associations membres ont jusqu'au 8 septembre 2023, au plus tard, pour transmettre les dates, stades et le temps de coup d'envoi des matches à domicile (13h00, 16h00, 19h00 et 21h00/heures locales). Voici le calendrier de la sélection algérienne: Du 13 au 21 novembre 2023:

Première journée : Algérie-Somalie
2ème journée : Mozambique-Algérie
3ème Journée: Algérie-Guinée
4ème Journée: Ouganda-Algérie
Du 17 au 25 mars 2025:
5ème Journée: Botswana-Algérie
6ème Journée: Algérie-Mozambique
Du 1er au 9 septembre 2025:
7ème Journée: Algérie-Botswana
8ème Journée: Guinée-Algérie
Du 6 au 14 octobre 2025:
9ème Journée: Somalie-Algérie
10ème Journée: Algérie-Ouganda.

APS

BADMINGTON :
JO 2024/CLASSEMENT
DE QUALIFICATION :

35^E PLACE POUR LES BATISTES MAMMERI KOCEILA ET TANINA

Les batistes algériens Koceila Mameri et Tanina Mameri ont encore gagné deux places supplémentaires au classement mondial de qualification aux Jeux Olympiques-2024 de Paris, en occupant désormais la 35ème place avec un total de 18970 points, dans la spécialité du double (mixte), selon le classement établi mercredi par la fédération mondiale de badminton (WFB). Ce total de 18.970 points a été comptabilisé dans les sept tournois internationaux auxquels le double mixte algérien avaient pris part durant l'année 2023 et dont le dernier, son sacre au tournoi international de Cameroun (Yaoundé-2023) aux dépens de la paire slovène Miha Ivancic/Petra Polanc (21-17 et 21-17), empochant du coup 2500 points de plus au nouveau classement. Par contre, au classement mondial de qualification aux JO-2024, dans le double messieurs, la paire algérienne composée de Koceila Mameri et Youcef-Sabri Medel occupe la 52e place avec un total de 12180 points, après la médaille d'argent du tournoi de Yaoundé qui lui a permis de récolter 2130 pts. A Yaoundé, la paire double algérienne avait été battue en finale par celle de l'Inde Ravikrishna/Sankar Udayakumar sur le score de (21-12 et 21-19). La prochaine étape inscrite au programme des batistes algériens, le tournoi international de Lagos au Nigeria qui démarre, jeudi.

APS

LE THÉÂTRE DE VERDURE DU CASIF À SIDI FREDJ
A LONGTEMPS VIBRÉ AUX SONS DES MÉLODIES

LE 6^E FESTIVAL «L'ÉTÉ EN MUSIQUE» PREND FIN EN APOTHÉOSE

Le 6^e Festival international «L'Eté en musique» a pris fin mercredi soir au Théâtre de verdure du Casif à Sidi Fredj, avec un concert animé par la vedette de la chanson algérienne d'expression amazighe, Takfarinas, qui a gratifié le nombreux public avec un florilège de chansons de son répertoire.



Takfarinas est entré sur scène muni de son instrument fétiche, la mandole électrique conçue en forme de fraise et baptisée «Ul-iw» (Mon cœur), prenant le temps de consommer pleinement l'accueil triomphal qui lui a été réservé et les premiers instants de bonheur à retrouver son «cher public».

Ouvrant la soirée avec «Azul», chanson de bienvenue qui célèbre la diversité culturelle dans sa dimension algérienne et africaine, Takfarinas a enchaîné une vingtaine de pièces, reprises toutes en chœurs par l'assistance et conçues dans les genres, chaâbi, traditionnel et pop et dans des thématiques sociales, à l'instar de «Ayessiyyi» et «Oughaled» (l'exil), ou «Fellam» et «Louiza» (l'amour), ou encore «Lwaldine» qui rend hommage aux sacrifices des parents.

Chantant l'adret et l'ubac avec une voix présente et bien étoffée, l'artiste a également entonné les pièces, «Awi Niya», «Chucha», «Idhelli kan», «Aya âssas nez'zahriw», «Salamat», «Irwhen», «Ur-yid Tuqiara», «Yebua Remman», «Waytelha», «Lawliya» et «Zaâma, zaâma», succès international sorti en 1999. Soutenu par une quinzaine de musiciens, dirigés par le maestro-pianiste Tayeb Drifoul, Takfarinas a encore rehaussé sa prestation avec de belles figures chorégraphiques brillamment exécutées par les ballerines et les danseurs du ballet «Assirem», ainsi qu'une polyphonie à quatre pupitres d'une vingtaine de voix du Chœur de la wilaya d'Alger, dirigé par l'autre maes-

tro, Zohir Mazari. Cédant au déhanchement dès la première chanson entonnée par Takfarinas, le nombreux public a savouré tous les moments de cette grande soirée, au même titre que lors de l'ensemble des prestations du 6e Festival international, l'«Eté en musique», organisé du 22 au 30 août, au Théâtre de verdure du Casif, par l'Office national de la Culture et de l'Information (ONCI), en collaboration avec l'Entreprise de gestion touristique du complexe de Sidi Fredj. Interagissant avec son public durant trois

heures de temps sous un éclairage de grands soirs, Takfarinas n'a pas caché son «immense bonheur à le retrouver, célébrant et sublimant avec lui, sa «patrie à travers sa diversité culturelle et la grandeur de son histoire». Natif d'Alger, en 1958, Takfarinas, de son vrai nom Ahcène Zermani, s'intéresse d'abord à la musique chaâbi, en s'inspirant des ténors de ce genre populaire, notamment El Hadj M'Hamed El Anka et Cheikh El Hasnaoui, pour se distinguer éga-

lement, par sa danse typique, ainsi que par son

style de musique appelé, «Yal», qui s'adresse à tous les goûts. Du haut de ses 40 années de carrière, l'Artiste entretient une discographie riche d'une centaine de pièces qui portent la culture algérienne, comptant ainsi à son actif plusieurs albums dont, «Waytelha» (1986), «Zaama Zamma» (1999), «Honneur aux dames» (2004) et «Lwaldine» ou encore «Ul-iw Tsayri». Assurant une présence de proximité quasi quotidienne à l'événement, le directeur de l'ONCI et Commissaire du 6e Festival international, l'«Eté en musique», Abdellah Bouguendoura a d'abord noté avec satisfaction «le retour en masse d'un public exclusivement formé de familles», soulignant la pertinence du poste de «directeur artistique pour ce genre de manifestations culturelles, internationales notamment». Rappelant que la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji avait «insisté sur la création d'un festival phare à Alger durant l'été», M. Bouguendoura a déclaré qu'«une profonde réflexion est d'or et déjà engagée pour trouver plus de soutiens financiers» à ce festival, dont la prochaine édition, a-t-il conclu, «devrait être universelle et la plus variée possible». Après la clôture du 6e Festival international, l'«Eté en musique», l'ONCI revient, dès jeudi, à son programme «Les nuits du Casif», animé tous les soirs à partir de 22h00 au Théâtre de verdure du Casif, à Sidi Fredj, par une pléiade d'artistes connus du grand public. I.M./Agence

LIRE,
LIRE ET LIRE ENCORE

LA «VIE EN BRAILLE»

Seize mille exemplaires de livres d'auteurs algériens ont été publiés en braille par le ministère de la Culture et des Arts pour permettre aux non-voyants d'accéder aux principaux titres de la littérature et de la pensée algériennes, a indiqué mercredi un communiqué du ministère. Des livres d'auteurs et d'écrivains algériens ont été publiés en braille par le ministère de la Culture et des Arts «dans le cadre du renforcement des mécanismes de solidarité nationale et de la prise en charge des catégories sociales aux besoins spécifiques», a précisé le communiqué. Zhour Ounissi, Ouassini Laredj, Mohamed Salah Seddik, Djilali Khelias, Rabia Djelti, Abdellah Khemmar et Mohamed El Ali Arar sont quelques-uns des auteurs dont les livres sont désormais disponibles en braille, selon la même source. «Le ministère de la Culture prépare la publication d'autres livres en braille choisis parmi des œuvres de la littérature et de la pensée algériennes, qui viendront enrichir les bibliothèques de lecture publique à travers l'ensemble du territoire national et les établissements en charge des personnes aux besoins spécifiques», a conclu le document.

I.M./aps

Une soixantaine de films en compétition au quatrième Festival du film méditerranéen de Annaba

Le quatrième Festival du Film Méditerranéen de Annaba annonce la sélection d'une soixantaine de films pour la compétition dans sa quatrième édition prévue 3 au 9 novembre prochain, au Théâtre régional Azzedine-Medjoubi, après quatre années d'absence, annoncent les organisateurs dans un communiqué. Coordinée sous le slogan, «Nouvelle Vision», la quatrième édition de ce Festival aspire à apporter un nouveau regard, une nouvelle vision qui puisse «relever les défis du cinéma à l'échelle mondiale». «Nous avons décidé de faire de cette nouvelle édition une occasion

pour donner une véritable dimension internationale à ce festival à travers notamment l'ouverture d'un débat avec des producteurs nationaux et internationaux», a indiqué le commissaire du festival, Mohamed Allal. Les inscriptions des postulants à ce grand événement international se poursuivent jusqu'au 31 août, et comptent jusqu'à maintenant, «pas moins de 2000 films reçus». Parmi ces films issus du bassin Méditerranéen et d'ailleurs, seulement une soixantaine, seront sélectionnés en compétition dans l'une des trois catégories officielles. La nouvelle vision du

cinéma méditerranéen devant être reflétée, plusieurs changements organisationnels sont prévus, notamment la substitution du trophée «Annab d'Or» (Jubier d'or), par le prix «La Gazelle d'Or». Le festival dédiera une large session de formation à travers divers masters-class sur les métiers du cinéma en faveur des jeunes amateurs du 7e art, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Métiers des Arts du Spectacle et de l'Audio-Visuel de Bordj El Kiffan (ISMAS) ainsi que nombre d'associations. Après une première édition tenue en 1986, le Festival du Film Méditerranéen d'Anna-

ba a repris de 2016 à 2018, pour revenir à nouveau en novembre 2023.

Ainsi, le quatrième Festival du Film Méditerranéen de Annaba qui a annoncé la sélection d'une soixantaine de films pour la compétition dans sa quatrième édition prévue 3 au 9 novembre prochain, revient par la grande porte après des années d'absence. Avec en main la promesse d'être à la hauteur vis-à-vis d'un spectateur sevré depuis longtemps de culture et d'arts. Il était temps de revenir à la culture algérienne, celle qui «descendait elle-même chez le petit peuple».

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'habitat et de l'urbanisme et de la ville
 Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la
 Construction de la wilaya de Boumerdes
 NIF : 414024000035126

**RELANCE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
 APRES ANNULATION DE LA PROCEDURE**
 N° *AB* / SM/DUAC /2023

La Direction de l'Urbanisme, de l'architecture et de la Construction de la Wilaya de Boumerdes relance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à la réalisation des travaux d'amélioration urbaine du site : différents axes de la communes de Boumerdes (secteur 04)
 Les soumissionnaires ayant la qualification, catégorie quatre (IV) ou plus dans le secteur travaux publics (Activité principale ou secondaire) en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
 -Ayant réalisé au moins un (01) projet de voiries ou trottoirs, justifié par une attestation d'exécution valorisée, délivrée et signée par un maître de l'ouvrage public.
 - ayant une moyenne de chiffre d'affaire des trois dernières années (2019-2020-2021) ou (2020-2021-2022) supérieur ou égale à 27 000 000.00 DA, peuvent soumissionner
 - Les entreprises ayant déjà été attributaires de deux(02) projets ou plus avec la DUAC de Boumerdes, à la date d'ouverture des plis ne peuvent pas soumissionner.
 Le retrait du cahier des charges, sera au niveau du service de suivi des marchés publics - 01^{er} étage- bureau n°27- Direction de l'Urbanisme, de l'architecture, et de la Construction - Cité FRANTZ FANON -800 Logis - W/Boumerdes.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

I- Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature.
- Une déclaration de probité.
- Les statuts pour les sociétés
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- attestation de visite du site (selon modèle ci-joint).
- Planning d'exécution des travaux dûment daté et signé par le soumissionnaire.
- liste l'affectation des moyens humains (selon le modèle en annexe).
- liste l'affectation des moyens matériels (selon le modèle en annexe).
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.
- Attestation de visite du site

1-Capacités professionnelles :

- Une copie du certificat de qualification catégorie quatre (IV) ou plus dans le secteur travaux publics (Activité principale ou secondaire)
- une attestation d'exécution de réalisation d'au moins un (01) projet de voiries ou trottoir, délivrée et signée par un maître de l'ouvrage public.

2-capacités financières : Moyens financiers justifiés par les bilans financiers visés par les services des impôts et leurs annexes indiquant les différents chiffres d'affaires des trois dernières années (2019,2020 et 2021) ou (2020-2021 et 2022) ou une attestation de chiffre d'affaire délivrée par les services des impôts et les références bancaires.

3-Capacités techniques : Moyens humains propres à l'entreprise et matériels à mettre dans le cadre du présent projet accompagnés des pièces justificatives.

- Matériel non roulant : Factures (ne pouvant justifier que le matériel ne disposant pas de cartes grises), et PV d'huissier de justice daté de moins d'une année ou contrat de location notarié.
- Matériel roulant : Cartes grises+ contrats d'assurance en cours de validité, fiche de contrôle technique, contrat de location notarié ou contrat leasing (en cas de location ou leasing).
- Diplôme, attestation d'affiliation à la CNAS ou CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture des plis pour l'effectif d'encadrement, pour les ouvriers : Attestation de mise à jour visée par CNAS en cours de validité.
- Attestations de mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- Copie du registre de commerce électronique.
- Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF).
- Copie du numéro d'identification statistique (NIS).
- Copie de l'extrait du casier judiciaire du signataire de l'offre en cours de validité.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales délivrée par l'antenne CNRC pour l'année 2021 ou 2022.

III) - L'offre financière contient :

- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint renseignée, datée et signée et paraphée par le soumissionnaire.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif selon le modèle ci-joint
- Le détail quantitatif - estimatif (DQE) de l'offre dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas, ces enveloppes sont mises dans une enveloppe cachetée et anonyme adressée à Monsieur le Directeur de l'Urbanisme, de l'architecture et de la Construction, Bureau n°49, 3ème étage - Adresse - cité Frantz fanon (800 logis), wilaya de Boumerdes, portant la mention :

**«À N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES»
 RELANCE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
 MINIMALES APRES ANNULATION DE LA PROCEDURE**
 N° *AB* / SM/DUAC /2023

PROJET : la réalisation des travaux d'amélioration urbaine du site : différents axes de la communes de Boumerdes (secteur 04)

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Le dépôt des offres sera fixé au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 10h00 mn à compter de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP, le jour d'ouverture des plis aura lieu le 15^{ème} jour à compter de la 1^{ère} publication de l'avis d'appel d'offre au BOMOP ou aux quotidiens nationaux à 10 h30 au niveau du Siège de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction, si le jour de l'ouverture des plis techniques et financiers coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La séance d'ouverture des plis aura lieu en présence des soumissionnaires.

La durée de validité des offres est fixée à trois (03) mois augmentée de la durée de préparation des offres, à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant toute la durée de validité des offres.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Australie a enregistré des températures hivernales record

Les données du Bureau de la Météorologie montrent que cet hiver a enregistré les températures moyennes les plus élevées depuis le début des relevés nationaux en 1910, soit 1,53 Celsius (34,75 Fahrenheit) de plus que la moyenne sur le long terme. Karl Braganza, responsable des services climatiques au Bureau de la Météorologie, estime que, dans certaines parties de l'Australie occidentale et dans certaines régions du sud-est, le printemps sera marqué par des journées caniculaires, selon le communiqué publié sur le site web du Bureau de la Météorologie.

«Ce printemps, les prévisions montrent que la plupart des régions ont une forte probabili-

té d'enregistrer des précipitations inférieures à la moyenne, et que de nombreuses régions sont susceptibles d'avoir une saison printanière exceptionnellement sèche», a-t-il déclaré.

Le communiqué souligne que l'Australie est confrontée à la menace d'incendies dangereux et destructeurs au printemps. Il ajoute que les habitants de la Nouvelle-Galles du Sud, de l'État de Victoria, du Queensland et de l'Australie-Méridionale doivent se préparer et revoir leurs plans de lutte contre les feux de brousse, car les services de lutte contre les incendies ont identifié un risque élevé d'incendie ce printemps.

Par Agence Anadolu

AFRIQUE DU SUD

Au moins 18 morts dans une fusillade avec la police

Dix-huit personnes ont été tuées vendredi par la police dans une fusillade dans la province sud-africaine de Limpopo (nord-est), la police affirmant avoir ciblé des suspects qui voulaient attaquer un véhicule de transport de fonds.

«Dès que la police s'est approchée, le groupe de suspects a commencé à tirer et la police a répliqué. Seize hommes et deux

Selon la police, qui suivait les mouvements des suspects depuis plusieurs jours, une enquête avait été ouverte en janvier avec l'aide des services de enseignement.

«Notre intention était de les arrêter avant qu'ils ne commettent leur délit», a-t-elle dit. L'an dernier, dix suspects voulant s'emparer d'un transport de fonds avaient été tués après

qu'ils avaient tiré sur un hélicoptère de la police et blessé le pilote, déclenchant la riposte de la police. En mai, le ministre de la Police Bheki Cele avait évoqué une hausse de 20% des attaques de véhicules de transport de fonds, avec 64 affaires recensées au cours des

trois premiers mois de l'année. Les statistiques en matière de crimes et délits, présentées par le ministre en direct à la télévision chaque trimestre, se sont envolées au cours des derniers mois dans un pays qui enregistre l'un des taux de criminalité les plus élevés au monde.

Par Africanews



femmes sont morts sur place», a indiqué dans un communiqué la police sud-africaine. Un policier a été «très sérieusement blessé», a indiqué à la presse Fannie Masemola, commissaire de police à Makhado, dans la province de Limpopo, situé à environ 430 km au nord-est de Johannesburg. La fusillade a duré une heure trente, a-t-elle précisé.

PLUS DE 880 000 PERSONNES ÉVACUÉES DANS DEUX PROVINCES CHINOISES

Le typhon Saola balaye le sud de la Chine, mais baisse en intensité



Rétrogradé de super typhon au rang de typhon violent, Saola a touché terre samedi matin dans le sud de la Chine, après avoir causé des dégâts matériels à Hong Kong. Plus de 850 000 personnes avaient été évacuées en prévision de son arrivée.

Le typhon Saola a balayé le sud de la Chine, samedi 2 septembre au matin, après avoir arraché des arbres et brisé des vitres à Hong Kong, avec des vents cependant moins violents qu'attendus. Le Centre météorologique national chinois a annoncé que Saola, rétrogradé de super typhon au rang de typhon violent, avait touché terre vers 3 h 30 (20 h 30 GMT vendredi) au sud de la ville de Zhuhai, dans la province de Guangdong. Les autorités de Hong Kong avaient relevé, vendredi, en fin de journée, le niveau d'alerte de T8 à T9, puis à T10, le maximum, émis seulement 16 fois depuis la Deuxième Guerre mondiale. À 3 h 40 (20 h 40 GMT), après plus de sept heures sous T10, Hong Kong est passé au niveau T8. Mais avec des rafales pouvant atteindre 139 km/h, les autorités ont demandé aux habitants de rester vigilants.

«Des rafales de vent affectent toujours certains endroits... Les précautions ne doivent

pas encore être relâchées», a indiqué l'Observatoire météorologique de Hong Kong à 8 heures locales (minuit GMT). Des dizaines de millions de personnes à Hong Kong, Shenzhen et dans d'autres grandes villes du sud de la Chine étaient calfeutrées chez elles à l'approche de Saola, qui menaçait de devenir le plus puissant à frapper la région depuis des décennies. Plus de 880 000 personnes ont été évacuées dans deux provinces chinoises avant l'arrivée du typhon et des centaines de vols ont été annulés. Des arbres ont été déracinés dans des rues désertes et battues par les pluies à Hong Kong, où la rentrée des classes a été repoussée. «Saola pourrait devenir le typhon le plus puissant depuis 1949 à toucher le delta de la rivière des Perles», qui comprend plusieurs

grandes villes comme Hong Kong, Canton, Shenzhen et Macao, avait prédit le Centre météorologique national sur le réseau social Weibo. Vitaines et fenêtres des commerces et des habitations avaient été

protégées au moyen de ruban adhésif, tandis que les immeubles de bureaux proches de Victoria Harbour ont barricadé les entrées pour tenter d'empêcher l'eau d'y pénétrer. L'autorité aéroportuaire de Hong Kong a annoncé l'annulation de plus de 300 vols vendredi. La Bourse a annoncé l'annulation des «séances de négoce du matin pour tous les marchés». Shenzhen, l'un des principaux centres économiques du pays, a ordonné la fermeture des bureaux, commerces et marchés et ouvert des abris pour la population. Tous les transports publics de cette ville de 17,7 millions d'habitants ont cessé leur service dans la soirée, cependant que les trains en provenance et à destination de Canton sont suspendus jusqu'à 18 h samedi.

Par Agence

ROYAUME-UNI

Inquiétudes concernant le nouveau variant de COVID-19

Les autorités sanitaires du Royaume-Uni ont signalé une augmentation des cas du variant «Pirola» de COVID-19, un variant à fort potentiel de mutation. Selon Public Health Scotland (PHS), le variant BA.2.86 a été découvert pour la première fois par PCR, sur un échantillon prélevé le 16 août. Selon les médias britanniques, l'agence britannique de sécurité sanitaire (UKHSA) devrait dévoiler, dans les semaines à venir, des plans visant à renforcer les tests COVID-19 et la surveillance communautaire, pendant les mois d'hiver. Cette décision fait suite à l'annonce par les autorités sanitaires que la campagne de vaccination en

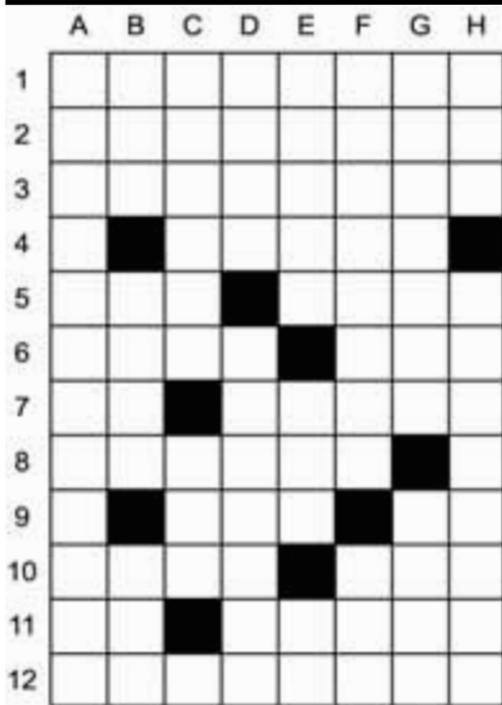
Angleterre débutera le 11 septembre, quelque trois semaines avant son lancement initialement prévu «début octobre». À partir du 18 septembre, le Système de la santé publique du Royaume-Uni (NHS - National Health Service), commencera à inviter les personnes par ordre de priorité de risque, et les personnes éligibles pourront prendre rendez-vous par l'intermédiaire du Service national de prise de rendez-vous (National Booking Service). Ces mesures sont mises en œuvre en réponse à une augmentation des cas de COVID-19 provoquée par l'émergence d'un variant à fort potentiel de mutation du SRAS-CoV-2,

dite «BA.2.86» ou «Pirola». L'agence britannique de sécurité sanitaire (UKHSA) a confirmé qu'elle analysait actuellement le nouveau variant. Selon l'UKHSA : «Bien que le BA.2.86 ne soit pas actuellement classé comme un variant préoccupant, les recommandations de l'UKHSA indiquent que l'accélération du programme de vaccination d'automne offrira une meilleure protection, en aidant les personnes les plus exposées au risque de maladie grave et en réduisant l'impact potentiel sur le NHS». Jenny Harries, directrice générale de l'Agence britannique de sécurité sanitaire, a souligné que le programme de vac-

ination avait permis de développer des défenses immunitaires robustes et généralisées contre ce nouveaux variants dans l'ensemble de la population. «Les informations actuellement disponibles sur le BA.2.86 sont limitées, de sorte qu'il est difficile d'estimer l'impact potentiel de ce variant en particulier. Comme pour tous les variants de COVID-19 nouveaux ou existants, tant au Royaume-Uni qu'à l'étranger, nous continuerons à surveiller le BA.2.86 et à informer le gouvernement et le public au fur et à mesure de nos découvertes», a-t-elle expliqué.

Par Agence Anadolu

Mots Croisés



LES MOTS FLÉCHÉS

HORizontalement

- A. Il nécessite une bonne approche.
- B. Score au golf. Département d'Évreux. Petit Benjamin.
- C. Petits dons en espèces. Il résonne dans les Alpes.
- D. Divisé pour construire. Est près de la fin.
- E. Activité gréco-romaine. Amour bestial. Il ne varie pas d'un cercle à l'autre.
- F. Marquée par le mouvement. Bien gentil.
- G. Poupée pour des grands. Le ferry y est amarré.
- H. Petite élue. L'exercice de sa profession est risqué.

VERTICALEMENT

- 1. Ils sont beaux comme des dieux.
- 2. Il a des pieds mais pas de bras.
- 3. Avance à petits pas rapides.
- 4. Disposée par couches.
- 5. Fait l'animal. Mit dans un tronc.
- 6. Imita le Sioux. Tout inclus.
- 7. L'iridium. Mettre les voiles.
- 8. Agite frénétiquement.
- 9. Possèdent un bien. Le plomb.
- 10. À couvert du vent (à l'). Serpent... qu'on me autour du cou.
- 11. Autrement dit Gaïa. Il en fait suer plus d'un !
- 12. Mur de château fort.

OBJETS NON IDENTIFIÉS	SUPPLIAS DIEU	DESSOUS	ABER EN BRETAGNE	TIRA LA LANGUE	PRIVÉS DE MOUVEMENT	
BOURGUIGNONNE	PHÉNOMÈNES CÉLESTES	DÉVOREUR DE CONTES	AMATEUR DE SON	POÉSIE MODERNE	MACHIN... TRUC CHOUETTE	
FANTASIE						
EN PENTE RAIDE				LE NOIR LUI CONVIENT BIEN		
CROCHETS DOUBLES			D'UN CHIC TRÈS BRITANNIQUE			
FÉTIDE EN PHARMACIE					C'EST UNE ÉQUERRE	
STATION ÉMETTRICE	MANQUE D'AM-PLÉUR				ACCUEIL LIS EN FAMILLE	
DÉTIENS					ARBRE TROPICAL AU BOIS APPRÉCIÉ	DIFFUSÉ SUR LES ONDES
S'ABANDONNE (SE)						
TERRE D'ARTISTES		ÉLÉMENTAIRE	MOMENT DE DISCUSSION	DE CHAUSSETTES OU DE CLAQUES	PRÉFIXE NÉGATIF	
L'IRIDIUM		IL A DÉJÀ TRACÉ LE SILLON	VOILE	SORTIE DE CHIEN	BÉRYLLIUM DU CHIMISTE	
		FLEUR DES JARDINS		IMPORTANT MEDIA		
VIDER UN MELON		PETITE BOÎTE				
ADDITION						
			CELLE DES CHAMPS EST SIGNÉ DE LIBERTÉ			
À NOUVEAU SUR PIED						



SIDOKU

6	2			9				
						3	4	
	5		3	2				7
		1			4	8		
5	4			6				
		6			9	2		
	6		1	4				8
						6		5
1	7			5				

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ACTIF AGRÉSSIF CLAM DETEINDRE ESCABEAU ETONNE FANATISE FIERTE FISC
 FLETAN GUERE INDEX ITERATIF LAITIER LESE LIGNEE MAXIME MERCURIEL
 MINIATURE PAIEN ROBE ROTONDE SITE TERMINALE VOITURE

F	F	U	L	M	A	X	I	M	E	E	E
I	I	A	E	A	E	E	F	L	R	R	E
S	T	E	I	L	P	D	A	D	U	N	E
S	A	B	R	C	A	N	N	T	N	R	N
E	R	A	U	T	I	I	A	O	U	E	G
R	E	C	C	M	E	I	T	T	T	U	I
G	T	S	R	T	N	E	I	I	E	O	L
A	I	E	E	I	I	O	S	R	E	L	R
F	T	D	M	L	V	F	E	B	O	R	F

STAFFAN DE MISTURA EFFECTUERA UNE TOURNÉE AU SAHARA OCCIDENTAL

L'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies (Organisation des Nations Unies) organise une tournée dans la région dans le cadre des préparatifs de la prochaine réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question du Sahara occidental. De Mistura a déjà eu des entretiens préliminaires à Bruxelles. L'envoyé de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, rencontrera des responsables du Front Polisario. Le but du voyage est

de recueillir des informations et l'avis des parties pour préparer le rapport qui doit être présenté au Conseil de sécurité à la veille de sa réunion annuelle sur le Sahara occidental prévue fin octobre. Le Conseil de sécurité de l'ONU débat du conflit du Sahara et de l'avenir de la mission de la MINURSO chaque mois d'octobre. Selon les résolutions les plus récentes, la plus haute instance de l'ONU évalue les progrès accomplis dans la recherche d'une solution.



Alger

Ouargla

41°

Oran

26°

27°

Constantine

27°

16

FADJR

04:44

DOHR

12:47

ASR

16:25

MAGHREB

19:13

ISHA

20:39

L'EXPRESS

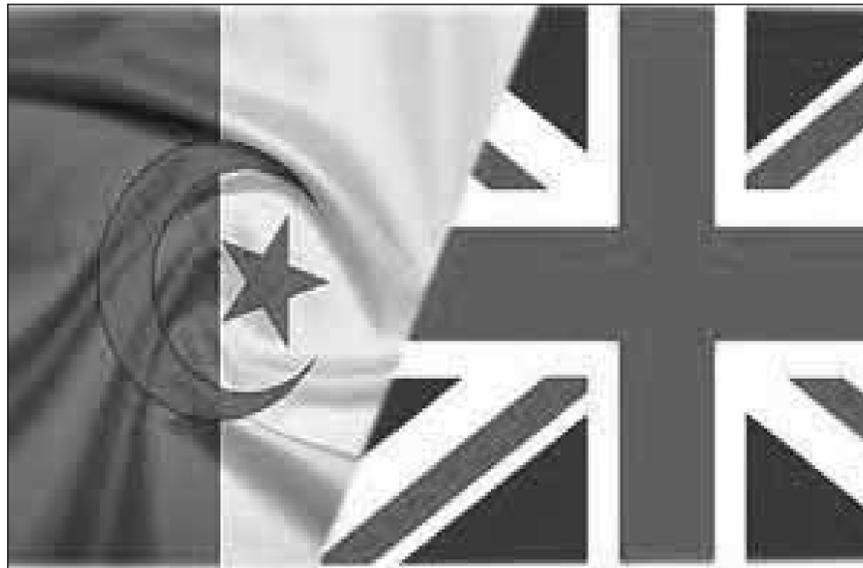
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023 // N°632 // PRIX 20 DA

ALGÉRIE-ROYAUME-UNI

La coopération dans le domaine de la santé en discussion

Son Excellence l'ambassadrice a exprimé le désir de son pays de renforcer le niveau de coopération existant entre les deux pays et de valoriser le partenariat bilatéral. Les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions et les consultations concernant les projets qui pourraient être lancés entre les deux parties.

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, s'est entretenu avec l'ambassadrice du Royaume-Uni en Algérie, Sharon Anne Wardle, au sujet des possibilités de coopération dans le domaine de la santé. Selon le communiqué du ministère, après avoir passé en revue les expériences et les politiques de santé adoptées dans les deux pays, les deux parties ont abordé les moyens et les possibilités d'élargir les relations bilatérales dans le domaine de la santé. Tout en exprimant « son admiration pour la politique de santé mise en œuvre au Royaume-Uni », Saihi a fait état de sa volonté, est-il précisé dans le communiqué, d'en bénéficier, à travers l'échange d'expériences et de connaissances entre les hôpitaux algériens et bri-



tanniques, comme ce fut le cas auparavant entre l'hôpital de Beni Messous et l'hôpital de Londres. Le ministre de la Santé a également évoqué la possibilité d'investir en Algérie dans le domaine de la santé, mettant en avant

les incitations de la nouvelle loi sur les investissements. Pour sa part, Son Excellence l'Ambassadrice a exprimé le désir de son pays de renforcer le niveau de coopération existant entre les deux pays et de valoriser le

partenariat bilatéral. Ainsi, les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions et les consultations concernant les projets qui pourraient être lancés entre les deux parties.

R.N.

IL A OCCUPÉ PLUSIEURS POSTES DE RESPONSABILITÉ

DÈCES DE SI MOHAMED BAGHDADI, ANCIEN PRÉSIDENT DU COA

L'ex-champion algérien d'athlétisme et ancien secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports et ancien président du Comité olympique Algérien, Si Mohamed Baghdadi, s'est éteint hier, annonce le Comité. Si Mohamed Baghdadi (86 ans) a été champion d'Algérie du 800m et du 4x400m. Il a occupé le poste de président de la Fédération algérienne d'athlétisme de 1967 à 1969, avant de rejoindre le MJS où il a été directeur du département éducation et sport puis secrétaire général. Il part en retraite en 1986, avant d'être élu au poste de président du Comité Olympique Algérien (mars 1988 - novembre 1989). Si Mohamed Baghdadi est né le 26 juin 1937 à Souk Ahras. Il décroche son bac au lycée St Augustin de Annaba. Champion d'Algérie du 800 m en juin 1967, sous les couleurs du MCA, et champion du 4x400 m, il a été président de la Fédération algérienne d'athlétisme. Si Mohamed Baghdadi a exercé au ministère de l'Éducation, sous la direction de Taleb Ibrahim, pour réaliser le premier reclassement des personnels administratifs, mais aussi au sein du MJS. C'est là-bas que Si Mohamed a pu faire valoir ses idées et son sens de l'organisation, avec notamment l'euphorie des Jeux méditerranéens d'Alger en 1975 qu'il avait dirigés d'une main de maître. Après sa retraite, il est élu à la présidence du COA. R.S.

LE FFS PRÉSENTE LE «PACTE HISTORIQUE POUR LE PARACHÈVEMENT DU PROJET NATIONAL»

Le premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a présenté hier l'initiative du parti intitulée « Pacte historique pour le parachèvement du projet national ». Elle s'articule autour du « renforcement du front national » et de la « réhabilitation de l'exercice politique ». Elle sera sanctionnée par un texte « consensuel » qui sera soumis, à la fin des consultations, au Président de la République. Lors d'une conférence de presse tenue au siège national du parti, à Alger, le premier secrétaire national, Youcef Aouchiche, a précisé que cette initiative « s'adresse à toutes les forces politiques à la fois engagées dans la défense de l'Etat de droit, des libertés, de la justice sociale et intransigeantes quand il s'agit de s'opposer fermement aux velléités, internes ou externes, de porter atteinte, sous quelque pré-

texte que ce soit, à l'intégrité et à l'unité du pays, à l'Etat et à ses institutions ». Elle vise, d'après lui, à « transcender - sans les nier - les clivages idéologiques et s'inscrit au-delà des échéances électorales », en précisant que « chaque parti, dont le FFS, est libre de sa position et de son agenda électoral ». L'initiative « se veut consensuelle et constructive » et « n'est dirigée contre aucune partie », comme « elle ne vise pas non plus à entrer en concurrence avec d'autres initiatives ». Pour Aouchiche, celle-ci « a pour objectif de réhabiliter le politique et la politique et libérer une dynamique qui renforcera l'Etat national en créant un climat apaisé et en réunissant les conditions nécessaires à l'engagement politique de nos concitoyens ».

Y.B.

VÉHICULES NEUFS FIAT LES SPÉCULATEURS DANS LE VISEUR DE LA JUSTICE



Dans une lettre adressée aux responsables régionaux des chambres des notaires, la Chambre nationale des notaires a appelé à la suspension de l'établissement des actes de cession des nouveaux véhicules. D'après le document, cette mesure initiée d'une manière provisoire par le ministère de la Justice vise à mettre un terme au phénomène de la spéculation illicite, notamment pour les voitures neuves. L'instruction du ministère de la Justice entre dans le cadre de « la lutte contre la spéculation illégale sur le marché de la vente des

véhicules » pour éviter « l'atteinte au droit du citoyen de bénéficier d'un véhicule à usage personnel et professionnel ». C'est en fait le phénomène de la revente des voitures neuves de Fiat Algérie qui est visé. Les revendeurs ont trouvé un procédé leur permettant d'acheter plusieurs véhicules neufs auprès des concessionnaires par le biais de personnes tierces pour ensuite les revendre en proposant comme garantie à leurs clients un contrat notarié.

Y.B.

UN BMS ÉMIS PAR L'OFFICE NATIONAL DE LA MÉTÉOROLOGIE

PLUSIEURS WILAYAS DU PAYS SOUS LA CANICULE

Une vague de chaleur affecte, depuis hier et jusqu'à demain, plusieurs wilayas du pays avec des températures caniculaires atteignant localement 43 degrés Celsius, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie. Placée en vigilance « orange », cette vague de chaleur

affectera, dimanche, trois wilayas du centre du pays, à savoir Tipaza, Alger et Boumerdès avec des températures maximales oscillant entre 39 et 41 degrés, pouvant atteindre localement 42/43 degrés. Cette vague de chaleur affectera également les wilayas de Tizi Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf avec des températures maximales oscillant entre 39 et 41 degrés pouvant atteindre localement 42/43° C. Les températures minimales se situeront entre 26 et 30 degrés dimanche et lundi, a-t-on ajouté de même source.

R.N.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE BELMADI ANNULÉE

La conférence de presse du sélectionneur national, Djamel Belmadi, prévue pour aujourd'hui au CTN de Sidi Moussa à Alger, a été annulée. Selon un communiqué de la FAF, ce changement intervient suite à la délocalisation du stage de l'équipe nationale vers la Tunisie.



R.S.